

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 7 mai 2018
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter Marilou Salvatorelli du Club de gymnastique Jeune Aire de LaSalle, qui a remporté une médaille d'or au saut lors d'une compétition à Vaudreuil-Dorion au début du mois d'avril 2018.
- 10.05** Féliciter tous les membres de l'équipe de hockey Novice A des Jaguars de LaSalle qui ont remporté la médaille d'or lors de la 28e édition du tournoi interrégional qui a eu lieu à LaSalle du 24 mars au 8 avril 2018.

CONDOLÉANCES

- 10.06** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Phyllis Norris à la suite de son décès survenu le 22 avril 2018. Madame Norris était la mère de M. Alex Norris, conseiller de ville au sein de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
- 10.07** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Romolo Troilo à la suite de son décès survenu le 16 avril 2018. M. Troilo était l'oncle de Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement.
- 10.08** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Mike Strange à la suite de son décès survenu le 6 avril 2018. LaSalle a perdu un citoyen, un bénévole et un entraîneur dévoué. À la fois entraîneur du club d'athlétisme Les Kilomaîtres de LaSalle et organisateur de la Course et marche populaires de LaSalle, M. Mike Strange était ce type de bénévole qui ne comptait pas ses heures et se dévouait entièrement à son sport et ses athlètes. Il a inspiré de nombreux jeunes et a laissé sa marque au sein de la communauté laSalloise.
- 10.09** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Claudio Cinquino à la suite de son décès survenu le 26 avril 2018.
- 10.10** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Fred Jennings à la suite de son décès survenu le 29 avril 2018. Monsieur Jennings était le président de la Légion royale canadienne, succursale 212, à LaSalle

PROCÈS-VERBAL

- 10.11** Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2018 et de la séance extraordinaire tenue le 9 avril 2018
- 10.12** Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 14 mars 2018.
1187151021
- 10.13** Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2018
1182363026

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT DE CONSTRUCTION

- 20.01** Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle.
1186152005
- 20.02** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 65e Avenue entre les rues Beyries et Hepworth dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau.
1187151023

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET DE SERVICES

- 20.03** Accorder un contrat de 1 278 391,92 \$, taxes incluses, à Sintra (Région Montérégie-Rive-Sud) pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 65e avenue entre les rues Beyries et Hepworth
1187151022
- 20.04** Accorder un contrat de 622 312,82 \$, taxes incluses, à Pavages D'amour pour des travaux de réfection du stationnement de la mairie de l'arrondissement de LaSalle
1187151014
- 20.05** Accorder un contrat 598 286,67 \$, taxes incluses, à Pavages D'amour pour la fourniture et la pose de revêtement bitumineux sur différentes rues de l'arrondissement et au site d'élimination de la neige Angrignon
1187151015
- 20.06** Accorder un contrat de 1 970 380,61 \$, taxes incluses, à Construction Viatek pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues de l'arrondissement dans le cadre du programme complémentaire de planage-revêtement - local 2018.
1187151016
- 20.07** Accorder un contrat de 1 177 000 \$, taxes incluses, à Réhabilitation Du O pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement.
1187151017

20.08 Accorder un contrat de 227 830,67 \$, taxes incluses, à Profilco pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée pour l'année 2018, avec option de renouvellement pour l'année 2019.

1187151020

20.09 Accorder un contrat de 6 416 736,77 \$, taxes incluses, aux Pavages Chenail pour la réfection de revêtement bitumineux de différentes rues de l'arrondissement dans le cadre du programme de réfection routière 2018.

1187151019

20.10 Accorder un contrat de 187 742,10 \$, taxes incluses, à Lys Air Mécanic pour des travaux de ventilation à la mairie et à l'aréna Jacques-Lemaire

1180269004

20.11 Accorder un contrat de 656 618,66 \$, taxes incluses, au Groupe Nepveu pour des travaux de réfection au parc Dalmany.

1187151024

20.12 Se prévaloir de l'option de prolongation pour l'entretien ménager de la bibliothèque pour la période du 11 août jusqu'au 31 décembre 2018 tel que stipulé à la clause 5 «Prolongation de contrat» intervenu avec Entretien Mana, pour un montant approximatif de 26 000 \$ taxes incluses.

1186818042

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.13 Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Jeune Aire LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du gala annuel de gymnastique artistique qui aura lieu le 27 mai 2018 au Théâtre Desjardins.

1186818043

20.14 Accorder une contribution financière de 1 400 \$ au Club Jeune Aire LaSalle pour sa participation au Championnat mondial de Cheerleading qui a eu lieu en Floride du 26 avril au 1er mai 2018.

1186818044

20.15 Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs». Féliciter Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme à l'occasion du 10e anniversaire du festival et accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. Autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre les 4e et 5e Avenues, pour la tenue du volet extérieur du festival les 17 et 18 août 2018.

1186818045

20.16 Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2018.

1186818046

20.17 Accorder une contribution financière de 300 \$ à La ligue des cadets de l'air Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui aura lieu le 19 mai 2018.

1186818051

20.18 Accorder une contribution financière de 15 000 \$ aux Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir 2018 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

1186818050

20.19 Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel de l'Ensemble Vocal de LaSalle.

1186818053

LOCATION

20.20 Autoriser la signature du bail de location avec le Cégep André-Laurendeau, d'une durée de 2 ans, relatif aux modalités d'utilisation des surfaces glacées et des locaux ainsi que les modalités de publicité dans le cadre d'activités de hockey par les équipes collégiales féminines et masculines au Centre sportif Dollard-St-Laurent.

1187903001

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

20.21 Autoriser la signature de la convention à intervenir avec la Table de développement social de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2018 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

1186818048

30 – Administration et finances

ÉVÉNEMENT

30.01 Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir un barbecue dans la cour d'école le 18 juin 2018 dans le but d'amasser des fonds pour l'achat de matériel et/ou équipement scolaire.

1186818052

30.02 Permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 20 mai 2018 pour célébrer la fête du Khalsa.

1186818026

30.03 Approuver l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête. Désigner madame Ginette Cadieux, agente de soutien, à agir à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

1186818049

AUTORISATION DE DÉPENSE

30.04 Entériner une dépense additionnelle de 8 000 \$, taxes incluses, pour la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement majorant ainsi la dépense totale autorisée de 811 000 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 819 000 \$, taxes incluses.

1186152006

30.05 Entériner une dépense additionnelle de 10 000 \$, taxes incluses, pour la location d'autoniveleuses pour les travaux de déneigement majorant ainsi la dépense totale autorisée de 3 639 012,21 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 3 649 012,21 \$, taxes incluses.

1186152007

30.06 Autoriser une dépense additionnelle de 28 267,06 \$, taxes incluses, pour le contrat octroyé à Procova pour la restauration du complexe aquatique Michel-Leduc, majorant ainsi le montant initial du contrat de 1 545 493,95 \$, taxes incluses à 1 573 761,01 \$ taxes incluses.

1180269003

30.07 Modifier les résolutions CA18 20 0131 et CA18 20 0132 afin que la dépense totale de chacun inclut les frais incidents et modifier la résolution CA18 20 0134 afin d'accorder le contrat au prix du soumissionnaire retenu

1182365011

REDDITION DE COMPTES

30.08 Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 25 avril 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2018.

1183035005

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION

40.01 Donner avis de motion de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de LaSalle

1182365005

40.02 À la suite de l'adoption du projet de loi 122 le 16 juin 2017, la Loi sur les cités et villes a été amendée afin d'y ajouter l'article 345.1 qui précise qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics. La publication des avis publics sur le site de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de LaSalle a plusieurs avantages. La publication pourra se faire plus rapidement sans être restreinte par les dates de tombées des journaux. L'arrondissement aura une plus grande souplesse si des avis correctifs sont nécessaires à la suite de changements de dernière minute aux dossiers. Des économies annuelles approximatives de 20 000 \$ sont à anticiper. Enfin, cette rapidité et cette souplesse permettront d'offrir un meilleur service aux citoyens tout en économisant des frais considérables.

ADOPTION SECOND PROJET

40.03 Adopter le second projet de résolution visant à autoriser l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement.

1182363018

ADOPTION

- 40.04** Adopter le règlement 2098-LAS-192 amendant le règlement de zonage afin de simplifier le processus pour la tenue de ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie».
- 1182363012

CERTIFICAT DE REGISTRE

- 40.05** Accepter le dépôt du certificat de registre pour le règlement LAS-0116 autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle
- 1180269002
- 40.06** Accepter le dépôt du certificat de registre pour le règlement LAS-0118 autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114
- 1182365008

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.07** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une fenêtre en baie au bâtiment situé aux 8619 à 8623, boul. LaSalle
- 1182363032
- 40.08** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur du mur de la façade principale du bâtiment situé aux 90 à 96, rue Athole
- 1182363031
- 40.09** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin d'ajouter une porte d'entrée et une porte de garage pour une nouvelle suite industrielle au bâtiment situé aux 2345 à 2385, rue Léger
- 1182363030
- 40.10** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une partie d'une façade d'un bâtiment commercial situé au 7077, boul. Newman
- 1182363029
- 40.11** Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" de 199 logements situé sur le lot numéro 6 127 451 (boul. Shevchenko) et l'aménagement du terrain
- 1182363028

COMPENSATION MONÉTAIRE

- 40.12** Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 84 240 \$ pour la demande de permis visant l'agrandissement d'un bâtiment de type «mixte» sur le lot numéro 1 724 868 (avenue Dollard)
- 1182363033

CIRCULATION / STATIONNEMENT

40.13 Déplacer une zone de stationnement interdit entre le 7701 et le 7703 de la rue Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle.

1187151018

40.14 Recommander au Comité exécutif de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) afin d'ajouter les zones de stationnement exclusif (zones à vignette) de l'arrondissement de LaSalle.

1186152004

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines.

1186456005

60 – Information

60.01 Dépôt de documents

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1187151021

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 14 mars 2018.

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 14 mars 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-26 11:33

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187151021**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 14 mars 2018.

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 14 mars 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-21

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1182363026

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2018

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 12:48

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1182363026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2018

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 4 avril 2018.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-23

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1186152005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle.

D'offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-18 17:40

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la réalisation des travaux associés à la réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

La piste cyclable du canal de l'Aqueduc traverse les arrondissements de LaSalle et Verdun dans le Sud Ouest de la Ville. La piste cyclable est aménagée en bordure du canal qui amène l'eau du fleuve Saint-Laurent à l'usine d'épuration, d'où l'eau potable est distribuée aux citoyens de la Ville. À l'origine, cette emprise était seulement occupée par des pylônes électriques. Un tracé pour les vélos fut aménagé sous ces pylônes au début des années 1990.

Cette piste, utilisée par les cyclistes mais également par les marcheurs et les joggeurs, est un lien actif important pour l'arrondissement de LaSalle. Considérant le nombre croissant de cyclistes circulant dans l'axe est-ouest sur des rues dépourvues d'aménagement cyclable, cette piste existante doit être mise aux normes.

Considérant que cette piste cyclable fait partie du réseau de transport actif sous la compétence du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), l'arrondissement de LaSalle offre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, d'effectuer les travaux nécessaires à la mise en œuvre de la réfection de la piste cyclable.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'aménagement cyclable est déjà existant mais ne correspond plus aux normes d'aujourd'hui. Son aménagement doit donc être revu. Le plan de géométrie sera réalisé par la Division des transports actifs et collectifs. L'arrondissement de LaSalle prendra donc en

charge la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des travaux à exécuter. Les travaux pourraient être réalisés en 2019.

JUSTIFICATION

Cet aménagement cyclable permettra d'accroître le confort et le sentiment de sécurité des cyclistes et autres usagers de la piste.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en œuvre de l'aménagement cyclable proposé nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020 ainsi que notre Plan Local de Déplacement (PLD) 2017.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux ne sont pas réalisés, le nombre de plaintes augmentera et les cyclistes éviteront d'utiliser cette piste cyclable. Ils utiliseront alors les rues non aménagées pour eux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- * Acceptation de l'offre de la part du Comité exécutif et du Conseil municipal : juin-juillet 2018;
- * Réalisation des plans de géométrie: mai à juillet 2018
- * Réalisation des documents d'appel d'offres et travaux: juillet 2018 à automne 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Normand TROTTIER, LaSalle
Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Normand TROTTIER, 16 avril 2018
Serge LEFEBVRE, 16 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-16

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1187151023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 65e Avenue entre les rues Beyries et Hepworth dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE)

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 65e Avenue entre les rues Beyries et Hepworth dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE)

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-26 10:58

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 65e Avenue entre les rues Beyries et Hepworth dans l'arrondissement de LaSalle dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2018-2020 du Service de l'eau, Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) poursuit, via son programme d'intervention dans les réseaux PTI 2018-2020, sa stratégie de gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux d'eau témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant une eau potable de qualité irréprochable assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens. L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

Le Service de l'eau assure le financement des projets autant au niveau des services professionnels externes que de la réalisation des travaux et conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets sera transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, afin que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures sur les rues faisant partie du réseau administratif, dans le but de ne pas ralentir le processus d'appels d'offres et de promouvoir l'amélioration de la condition du réseau de l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0602 - 11 avril 2018 -d'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CM18 0523 - 23 avril 2018 - d'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

DESCRIPTION

Puisque les interventions sur le réseau local administratif relèvent du Service de l'eau, La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), il est recommandé d'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 65e Avenue entre les rues Beyries et Hepworth, faisant partie du réseau artériel administratif. Cette rue a été visée pour sa reconstruction dans la planification initiale du PRR 2018-2020. Les travaux débuteront en 2018 et se termineront en 2019. Les interventions planifiées sur cette rue sont indiquées dans la liste suivante :

- Réfection des trottoirs
- Remplacement du réseau d'égout et d'aqueduc
- Réfection de la fondation et du pavage
- Réfection des aménagements.

La planification de ces interventions a été basée sur l'analyse des résultats obtenus dans le plan d'intervention eau voirie, ainsi que sur une multitude de critères, tels que la sécurité des piétons, la configuration des intersections, le niveau de service de la rue et l'usage de la rue. Les plans de cette rue est transférés à l'équipe de la DGSRE pour validation avant le lancement de l'appel d'offre selon les exigences de la ville centre.

Les conditions et exigences de la ville centre comprennent les modalités suivantes :

- La coordination des expertises municipales requises seront entièrement assumées par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services;
- L'arrondissement s'assurera d'obtenir l'approbation par le Service de l'eau des plans et devis réalisés;
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir, à la fin des travaux, les plans et profils finaux;
- L'arrondissement devra rendre compte, sur demande, de l'état d'avancement du projet, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation, des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer;
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé du projet et participer, à la demande de la Ville, au processus d'évolution budgétaire;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà des crédits autorisés sans l'autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits;
- L'arrondissement s'engage à comptabiliser les dépenses dans un projet d'investissement distinct des autres dépenses de l'arrondissement de manière à permettre la reddition de compte exigée dans le cadre des programmes de subvention.

En réponse à l'offre de l'arrondissement et afin de rendre la prise en charge des projets

possible, le Service de l'eau devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation du projet.

L'arrondissement de LaSalle s'engage à respecter les conditions et les exigences de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau pour le service offert.

La DGSRE a examiné le dossier et accepte l'offre émanant du conseil d'arrondissement de LaSalle visant la prise en charge par ce dernier de la conception, la coordination, la réalisation, la gestion et la supervision des travaux de reconstruction des conduites d'égout et d'aqueduc sur la 65e avenue en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

Les plans et devis ont été approuvés par la DGSRE. Les coûts des travaux de remplacement des conduites d'eau et d'égout, des entrées de services ainsi que le remplacement des branchements d'égout sont assumés à 100 % par la DGSRE.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

JUSTIFICATION

Les réseaux d'eau de la 65e Avenue entre les rues Beyries et Hepworth affichent une condition avancée de dégradation et la contribution de l'arrondissement est souhaitable pour accroître le taux de réalisation des travaux et atteindre les objectifs de résorption du déficit.

Ce dossier est prioritaire pour l'arrondissement compte tenu de ses engagements envers les citoyens concernant l'amélioration des infrastructures collectives de l'arrondissement. Certaines interventions permettront entre autre de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Apaiser la circulation;
- Diminuer les pertes d'eau;
- Sécuriser les piétons;
- Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur;
- Favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés à la reconstruction et à l'aménagement de trottoirs, la reconstruction de chaussées et le remplacement du réseau d'égout et d'aqueduc sont assumés par la DGSRE et l'arrondissement LaSalle selon un partage prédéfini.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc.

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression) ainsi que sur les besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou les réparations des conduites d'égout et d'aqueduc par les Travaux publics. De plus, l'arrondissement de LaSalle, s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer cette rue à court terme pour procéder aux réparations ou remplacements de services éventuels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux vont permettre d'assurer le maintien des infrastructures urbaines adaptées aux besoins des citoyens ce qui engendrera une meilleure qualité de vie pour les résidents. La réalisation de ce projet permettra de poursuivre le programme d'apaisement de la circulation du territoire de LaSalle et de favoriser ainsi un aménagement plus sécuritaire et convivial à la marche.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une procédure de communication sera établie lors de la réalisation des travaux afin d'aviser les citoyens et de réduire les impacts des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La prochaine étape consiste à approuver le sommaire décisionnel 1187151022 pour l'appel d'offres public 536493 - Contrat E.A.18-1752.

Signature du dossier délégué par le DGSRE : Avril 2018;

Octroi de contrat : Mai 2018;

Réalisation des travaux : Aout 2018- Novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 26 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-25

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

**Dossier # : 1187151022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud). pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 65e avenue entre les rues Beyries et Hepworth dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 336 679,77 \$, taxes incluses, (contrat : 1 278 391,92 \$ + incidences : 58 287,85 \$) - Appel d'offres public 536493 - Contrat E.A.18-1752 (6 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 1 336 679,77 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour effectuer des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 65e Avenue entre les rues Beyries et Hepworth dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Sintra Inc.(Région Montérégie-Rive-Sud), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 278 391,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 536493.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-04-27 09:03**Signataire :** Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud). pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 65e avenue entre les rues Beyries et Hepworth dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 1 336 679,77 \$, taxes incluses, (contrat : 1 278 391,92 \$ + incidences : 58 287,85 \$) - Appel d'offres public 536493 - Contrat E.A.18-1752 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de son programme de remise à niveau de ses infrastructures d'égout et d'aqueduc, l'arrondissement de LaSalle, a ciblé sur la 65e Avenue entre les rues Beyries et Hepworth. Ces travaux correspondent aux critères de subvention du ministère. Des inspections télévisées des conduites d'égout ont validé son mauvais état. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. Ceux-ci seront réalisés en 2018 et en 2019.

L'arrondissement agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 65e avenue entre les rues Beyries et Hepworth dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 15 février 2018. Un délai de 25 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 mars 2018 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Aucun addenda n'a été émis

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0602 - 11 avril 2018 - d'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CM18 0523 - 23 avril 2018 - d'accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux sur la 65e Avenue consistent :

2018:

- Remplacement des réseaux d'égouts combinés ;

Des conduites combinées existantes de diamètre 250, 300, 374 et 450 mm, de longueur 49,1 ml, 50 ml, 51 ml, et 64,7 ml respectivement.

Par des conduites combinées de diamètre 450 et 525 mm de longueur 73 ml, et 147 ml respectivement.

- Remplacement du réseau d'aqueduc ; diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc existante: 150 mm, 225 m en fonte.
- Reconstruction de la chaussée (\pm 2 910 mètres carrés)
- Reconstruction de sections de trottoirs de béton de 1.5 m de large (\pm 640 mètres carrés)
- Travaux d'aménagement à l'arrière du trottoir
- Gazon
- Gestion de matériaux contaminés (\pm 400 t.m. de B-C)
- Marquage temporaire

2019:

- Pavage de la 2^e couche
- Marquage final

Dans le présent cas, aucun certificat d'autorisation du MDDELCC n'est nécessaire. En effet, les modifications du règlement sur l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement entrées en vigueur le 17 novembre 2011 stipulent que les travaux suivants sont soustraits à l'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement dans les cas suivants :

- Remplacement de conduites d'égout par des conduites dont la capacité hydraulique ou le diamètre peut être différent à condition que les travaux ne soient pas susceptibles d'augmenter la fréquence ou le volume des débordements dans l'un des ouvrages de surverse du réseau d'égout ;*
- La reconstruction de regards ou de puisards sur un réseau d'égout existant ;*

La reconstruction de conduites d'eau potable.

Les travaux inclus dans l'appel d'offres respectent ces conditions étant donné que l'évolution domiciliaire desservie par le réseau de cette rue ne peut être développée et que le débit n'est pas augmenté par les présents travaux. De plus, aucun nouveau réseau d'égout ou d'aqueduc n'est ajouté sur cette rue.

Conduite d'aqueduc :

Diamètre et longueur de la conduite d'aqueduc proposée : 200 mm et 233 m.l, 150 mm et 6 m.l.

La conduite d'aqueduc est en fonte grise de 150 mm et date de 1947. Le remplacement de la conduite d'eau est justifié par son état structural.

La conduite d'aqueduc existante est en fonte grise de 150 mm et date de 1954. La reconstruction de cette conduite est recommandée car elle sera dans la même tranchée que l'égout proposé. De plus, Il y a présence de joints de plomb et une probabilité d'avoir des d'entrées de service en plomb.

Conduite d'égout combiné :

Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée en reconstruction : 525 mm, 147 m.l

Diamètre et longueur de la conduite d'égout combiné proposée en reconstruction : 450 mm, 73 m.l.

La conduite d'égout combiné existante de 250 mm, 300 mm, 375 mm et 450mm en béton armé a été posée en 1949 et en 1959. La reconstruction de cette conduite est recommandée car la capacité hydraulique est insuffisante. Plusieurs plaintes de refoulement ont été enregistrées dans ce secteur.

JUSTIFICATION

Dix-huit (18) firmes travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et six (6) ont déposé une soumission, soit 33 % des preneurs de cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)		
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Contingences	Total
1	Sintra Inc(Région Montérégie-Rive-Sud).	1 194 758,80 \$	83 633,12 \$	1 278 391,92 \$
2	Les Excavations Super Inc.	1 258 890,36 \$	88 122,33 \$	1 347 012,68 \$

3	Pronex Excavation Inc.	1 413 779,45 \$	98 964,56 \$	1 512 744,01 \$
4	Al Excavation Inc.	1 488 638,84 \$	104 204,72 \$	1 592 843,55 \$
5	Pavages D'amour Inc	1 520 118,97 \$	106 408,33 \$	1 626 527,30 \$
6	Les Entreprises Cambec Construction Inc	1 666 774,24 \$	116 674,20 \$	1 783 448,43 \$
	Dernière estimation réalisée (\$)	1 102 593,00 \$	77 181,51 \$	1 179 774,51 \$
	Coût moyen des soumissions conformes			1 523 494,65 \$
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			19,17
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			505 056,51 \$
	Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			39,51
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			98 617,41 \$
	Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			8,36
	Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			68 620,77 \$
	Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			5,37

EXPLICATION DES ÉCARTS

Aucun soumissionnaire n'a été déclaré non conforme.

Pavages D'amour Inc. est inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant mais ce n'est pas le plus bas soumissionnaire, ce qui ne peut pas affecter la décision du conseil pour le présent contrat.

L'analyse des soumissions complète est jointe au présent dossier.

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 8.36% supérieur au montant de l'estimation. Les écarts entre les coûts de l'estimation et les prix du plus bas soumissionnaire conforme sont principalement liés aux items concernant la signalisation, la pierre concassée, le pavage et l'excavation de l'infrastructure des rues.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par le décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, adopté en lien avec la Loi. Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud).a reçu un renouvellement de son autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 6 avril 2017 et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 25 juillet 2019. Le plus

bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Sintra Inc(Région Montérégie-Rive-Sud), le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Dans le cadre de la reconstruction de la 65e Avenue entre les rues Beyries et Hepworth, le montant total de ces contingences est de 83 633,12 \$, taxes incluses, correspondant à 7 % du coût des travaux.

Le montant total des contingences assumées par la DGSRE est de 72 002,28\$ (taxes incluses). Le montant des contingences pour l'arrondissement de LaSalle est de 11 630,84\$ (taxes incluses).

Un montant total de 58 287,85 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux de la reconstruction de la 65e Avenue entre les rues Beyries et Hepworth. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses pour la disposition des sols contaminés selon les ententes en vigueur de la Direction de l'approvisionnement de Montréal (estimé à 13 337,10 \$, taxes incluses), et d'autres incidences (estimé à 44 950,75 \$, taxes incluses), en matière d'éventuels travaux effectués par des tiers tel que le déplacement de poteau de Bell, la surveillance des travaux ainsi que le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux.

La répartition des coûts est détaillée dans le tableau mis en pièce jointe.

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 65e avenue entre les rues Beyries et Hepworth pour la DGSRE s'élèvent à 1 100 606,30 \$ (taxes incluses), auquel est ajouté un montant de 45 783,78 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de dépôt de matériaux contaminés, des frais de laboratoire, des frais de surveillance des travaux, etc. Le montant inclut 400 t.m. de sols contaminés à sortir du site des travaux.

Les coûts associés aux travaux de réfection d'une partie de la voirie et des trottoirs de la 65e Avenue entre les rues Beyries et Hepworth pour l'arrondissement de LaSalle s'élèvent à 177 785,62 \$ (taxes incluses), auquel est ajouté un montant de 7 440,80 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de dépôt de matériaux contaminés, des frais de laboratoire, des frais de surveillance des travaux, etc.

Les coûts assumés par la DGSRE se résument aux travaux d'égout, d'aqueduc, 70% de la voirie étant donné la largeur de la rue versus la largeur de la tranchée pour le remplacement des conduites et une partie des travaux de réfection des terrains à l'arrière des trottoirs. L'arrondissement de LaSalle assume une partie des trottoirs, 30% du pavage ainsi que la réfection des terrains à l'arrière des trottoirs. Les travaux seront divisés sur deux années soit :

- Travaux d'égout et d'aqueduc, voirie et trottoirs en 2018.
- Travaux de voirie en 2019.

Les coûts assumés par la DGSRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux sont admissibles au programme de subvention de la TECQ. À cet effet, ce projet a été analysé dans son intégralité, soit de la 65e Avenue entre les rues Beyries et Hepworth.

L'approbation du présent sommaire décisionnel est conditionnelle à l'approbation d'un autre sommaire décisionnel pour offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement de LaSalle prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux.

Le sommaire décisionnel concernant l'article 85 passera à la même date du conseil d'arrondissement, mais en premier, dans l'ordre de préséance, par rapport au présent sommaire décisionnel.

L'arrondissement de LaSalle agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DGSRE informé de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée.

À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011. Une copie devra également être transmise à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Le devis de l'appel d'offres 536493 prévoyait un délai de 120 jours pour l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme retenu. Ce délai se termine le 11 juillet 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents coûts seront répartis tel qu'indiqué dans la pièce jointe intitulée *Répartition des coûts*.

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 336 679,77 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 58 287,85 \$, taxes incluses.

Ce coût total est réparti entre les différents PTI des unités administratives comme suit :

- 86.09% au PTI de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (1 150 745,50 \$, taxes incluses)
- 13.91% au PTI de l'arrondissement de LaSalle (185 934,26 \$, taxes incluses)

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre.

Pour la DGSRE, le coût total maximal relatif à ce contrat est de 1 150 745.50 \$ taxes incluses. Cette dépense, entièrement assumée par la ville centre, représente un coût net de 1 050 784.02\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 17-083.

Le contrat satisfait aux critères d'admissibilité du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), mais la DGSRE ne prévoit aucune subvention pour ce contrat puisque la TECQ14 a atteint son maximum autorisé pour la période 2014-2018. »

Ceux-ci seront réalisés en 2018 et 2019 pour les travaux en lien avec la DGSRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettent de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants :

- Renouveler les réseaux de 1 % selon la politique nationale de l'eau;
- Diminuer les pertes d'eau au réseau d'aqueduc.

Les travaux projetés auront un impact certain sur la qualité d'approvisionnement en eau de ce secteur (débit et pression) ainsi que sur les besoins récurrents d'intervention pour l'entretien ou les réparations des conduites d'égout et d'aqueduc par les Travaux publics. De plus, l'arrondissement s'assure de ne plus avoir à intervenir de façon urgente et non

planifiée sur les conduites de ce secteur, ce qui rend également possible la reconstruction complète de la chaussée sans craindre de devoir revenir éventrer cette rue à court terme pour procéder aux réparations ou remplacements de services éventuels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux sont refusés, il y aura des impacts sur le coût d'entretien du réseau d'égout de la rue. De plus, il y aura une forte possibilité de réclamation de la part des citoyens lors de fortes pluies dues au mauvais état de la conduite d'égout. Les travaux ne pourront être repoussés sans impacts importants sur le réseau routier. De plus, plusieurs travaux importants de voirie dans le secteur doivent être réalisés par la Ville centre. La fenêtre pour réaliser les travaux a été planifiée en fonction de tous les travaux dans le secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : début août 2018

Fin des travaux : fin octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Gervais DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 25 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-24

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1187151014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'amour Inc. pour des travaux de réfection du stationnement de la mairie de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 630 312,82 \$, taxes incluses (contrat : 622 312,82\$ + frais incidents : 8 000 \$) - Appel d'offres public 540700 - Contrat H.V. 18-1766 (5 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 630 312,82 \$, taxes incluses comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de réfection du stationnement public de la mairie de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Pavages D'Amour Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat H.V.18-1766 à cette fin (soumission 540700), au prix de sa soumission, soit au prix total de 622 312,82 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-23 09:16

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'amour Inc. pour des travaux de réfection du stationnement de la mairie de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 630 312,82 \$, taxes incluses (contrat : 622 312,82\$ + frais incidents : 8 000 \$) - Appel d'offres public 540700 - Contrat H.V. 18-1766 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire effectuer des travaux de réfection du stationnement de la mairie de l'arrondissement de LaSalle.

La majorité des éléments d'aménagement existants sont à démolir, l'éclairage du stationnement, réalisés en 2017, sont conservés, une nouvelle chaussée en bitume et quelques îlots de verdure avec des nouveaux arbres sont prévues au présent contrat ainsi que le système de drainage des eaux pluviales.

De plus, l'étude de caractérisation des sols n'a pas identifiée la présence de sols contaminés aux profondeurs d'excavation prévues, aucune quantité n'est incluse dans le contrat.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal le Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de réfection du stationnement de la mairie de l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 9 Mars 2018. Un délai de 17 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2018 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis.

No 1 : Modification au bordereau de soumission

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 20 0622- 7 novembre 2016 - D'autoriser une dépense maximale de 199 874,14 \$, taxes incluses, pour des travaux d'éclairage du stationnement de la mairie d'arrondissement de LaSalle comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Ondel inc. le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 199 874,14 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CE17 1361 - 9 août 2017 - D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Pavages d'Amour inc. réalisées par l'arrondissement du Sud-Ouest et le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre des contrats SO-103-1621 et

SO-104-1621 pour les services de déneigement des chaussées et trottoirs de l'arrondissement du Sud-Ouest. Cette entreprise sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de ce jour.

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux de reconstruction consistent :

- Démolition des bordures et du pavage existant.
- Enlèvement d'arbres existants, lits de plantation et arbustes
- Enlèvement du pavé de béton existant
- Enlèvement du mobilier (bancs, poubelles)
- Construction de nouvelles bordures
- L'ajustement des têtes de puisards et des regards non ajustables
- Nouvelle plantation d'arbres et lit de plantation.
- Pavage en deux couches de 50 mm chacune d'ESG-14
- Marquage

JUSTIFICATION

Treize (13) entreprises travaillant dans le domaine de la construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et cinq (5) ont déposé une soumission, soit 38,46 % des preneurs du cahier des charges, et deux soumissionnaires ont été déclaré non conforme.

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION			(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Contingences	Total
1	Les Pavage D'amour Inc.	592 678,88 \$	29 633,94 \$	622 312,82 \$
2	4042077 Canada Inc, - Aménagement De Sousa	660 475,50 \$	33 023,77 \$	693 499,27 \$
3	Construction Viatek Inc	817 249,20 \$	40 862,46 \$	858 111,66 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		494 756,40 \$	24 737,82 \$	519 494,22 \$
Coût moyen des soumissions conformes				724 641,25 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				16,44
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				235 798,84 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				37,89
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				102 818,61 \$

Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			19,79
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			71 186,45 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			11,44

EXPLICATION DES ÉCARTS

À la suite de l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 19,79 % supérieur au montant de l'estimation, ce qui correspond aux barèmes de la Ville.

L'estimation réalisée à l'interne est au montant de 519 494,22 \$. Cette estimation n'a pas été produite en considérant les diverses particularités contractuelles, la période estimée de réalisation des travaux, ainsi que la gamme des prix du marché pour ce type de contrat.

38,46 % des preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission, et les deux avis de désistement reçus, expliquent que la période de soumission ne convient pas au soumissionnaire ou un manque de temps pour soumissionner.

Par contre nous constatons que l'écart entre les deux plus basses conformes est de 11.44%, les prix des ses deux soumissionnaires sont les plus proches des prix du marché.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire conforme possède son autorisation de l'Autorité des Marchés Financiers. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres et qu'il a obtenu son autorisation auprès de l'AMF, sauf exceptions, l'arrondissement est tenu de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes. L'autorisation AMF est valide jusqu'au 17 avril 2019 et sa demande de renouvellement a été effectuée dans les 90 jours précédent l'échéance de celle-ci.

Avec l'adoption en décembre 2012 du projet de Loi 8 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, le gouvernement du Québec a notamment modifié l'article 573 de la Loi sur les cités et villes en y insérant le paragraphe 2.0.1 qui permet dorénavant aux municipalités de « refuser, à certaines conditions, la soumission d'un entrepreneur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur.

Pavages D'amour Inc. est inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal (Voir les décisions antérieures et le sommaire décisionnel de son inscription en pièce jointe).

En vertu de l'encadrement C-RM-APP-D-17-001 *Évaluation du rendement des fournisseurs* de la Ville de Montréal, si le plus bas soumissionnaire conforme est sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant, les responsables de l'arrondissement peuvent recommander au conseil d'arrondissement l'une des options suivantes :

- Octroyer le contrat bien que le plus bas soumissionnaire conforme soit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant en justifiant ce choix;
- Octroyer le contrat au second soumissionnaire conforme qui n'est pas sur la liste des

fournisseurs à rendement insatisfaisant;

- Annuler l'octroi du contrat s'il n'est pas jugé à l'avantage de la Ville de l'octroyer au second soumissionnaire.

L'inscription de l'entreprise Pavages D'Amour Inc sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (FRI) a été faite à la suite de services jugés insatisfaisant lors d'opérations de déneigement des chaussées et trottoirs.

Étant donné que:

- L'entrepreneur a déjà réalisé plusieurs projets de réfection complète de rues dans l'arrondissement de LaSalle;
- Le rendement de l'entrepreneur a été satisfaisant lors de la réalisation de ces contrats;
- Le service attendu par l'entrepreneur est de nature complètement différente de celui pour lequel l'entreprise a été inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant;
- L'écart entre le second soumissionnaire et le plus bas soumissionnaire est de 71 186,45 \$;
- Il ne serait pas financièrement avantageux pour la Ville de recourir au second soumissionnaire;

Pour ces motifs, il est recommandé d'octroyer le contrat à Pavages D'amour Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 622 312,82 \$ taxes incluses.

Des contingences de 5 % du contrat, soit un montant de 29 633,94 \$ taxes incluses, sont prévues dans la soumission.

Un montant total de 8 000,00 \$, taxes incluses en incidences, sera ajouté aux dépenses des travaux de réfection du stationnement de la mairie de l'arrondissement de LaSalle. Ces frais incidents peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle des matériaux ainsi que la fourniture de mobilier, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention des services des finances.
L'imputation : Projet Investi:56700 Bâtiments

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte, entre autres, les encadrements suivants :

- Règlement de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront réalisés en deux (2) phases afin de laisser la moitié du stationnement disponible pour les usagers pendant les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les résidences près du stationnement et les usagers de l'Hôtel de Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Mai 2018

Début des travaux : Juin 2018

Fin des travaux : Août 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-09

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1187151015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'amour Inc. pour des travaux de fourniture et pose de revêtement bitumineux (PRCPR) sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle et au site d'élimination de la neige Angrignon (LEN). Dépense totale de 613 286,68 \$, taxes incluses (contrat: 598 286,67 \$ + incidences: 15 000,01 \$). Appel d'offres public 536527 contrat R.B.18-1761 (10 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 613 286,68 \$, taxes incluses comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de fourniture et pose de revêtement bitumineux (PCPR) sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Pavages D'Amour Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat R.B.18-1761 à cette fin (soumission 536527), au prix de sa soumission, soit au prix total de 598 286,67 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-04-27 09:04

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Pavages D'amour Inc. pour des travaux de fourniture et pose de revêtement bitumineux (PRCPR) sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle et au site d'élimination de la neige Angrignon (LEN). Dépense totale de 613 286,68 \$, taxes incluses (contrat: 598 286,67 \$ + incidences: 15 000,01 \$). Appel d'offres public 536527 contrat R.B.18-1761 (10 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit, via ses programmes, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, afin de préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs.

Le dernier bilan de condition du réseau routier de la Ville de Montréal, réalisé à la suite de l'auscultation de l'ensemble des chaussées en 2015, montre une proportion importante du réseau en mauvais et très mauvais état. Afin d'améliorer rapidement le niveau de service des chaussées, des investissements importants sont prévus dans les prochaines années.

Les besoins identifiés étant d'une grande ampleur, la remise à niveau d'une portion importante du réseau routier s'étalera sur plusieurs années. Un nouveau programme a été élaboré afin de pallier au déficit des conditions de la chaussée à très court terme. Ce programme portant le nom de Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement (PRCPR) vise à prolonger la durée de vie des chaussées d'environ 3 à 5 ans, en attente d'une reconstruction des infrastructures. Les interventions se limitent donc à des travaux de planage en rive et de pose d'un nouveau revêtement sur celui existant, sans intervention sur les trottoirs et sans bonification de l'aménagement existant.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La sélection des projets est réalisée par la Direction des travaux publics de l'arrondissement ainsi que la gestion et la réalisation du programme.

En plus d'inclure les travaux de PRCPR, l'appel d'offres inclus des travaux de réfection de petites surface de pavage sur diverses rues de l'arrondissement ainsi qu'au lieu

d'élimination de la neige Angrignon.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de fourniture et pose de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle et au lieu d'élimination de la neige Angrignon (LEN). Les soumissions étaient disponibles le 15 février 2018. Un délai de 25 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 mars 2018 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis :

No 1 : Changement de la date d'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 20 0244 - 2 mai 2016 - D'autoriser une dépense totale de 327 161,36 \$, taxes incluses, pour des travaux de fourniture et pose de revêtement de béton bitumineux sur différentes rues de l'arrondissement de LaSalle pour une période de 2 ans (2016 et 2017), incluant une possibilité de renouveler pendant une année (2018), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'octroyer à Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), le contrat R.B.16-1656 à cette fin (soumission 429599), au prix de sa soumission, soit au prix total de 327 161,36 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CA17 20 0243 - 1er mai 2017 - D'autoriser une dépense de 1 895 842,63 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, représentant 100 % du coût total du contrat pour les travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à Sintra Inc. (Région Montérégie-Rive-Sud), le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 852 497,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 482484, contrat RB 17-1712.

CE17 1361 - 9 août 2017 - D'approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, les évaluations de rendement insatisfaisant du fournisseur Les Pavages d'Amour inc. réalisées par l'arrondissement du Sud-Ouest et le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre des contrats SO-103-1621 et SO-104-1621 pour les services de déneigement des chaussées et trottoirs de l'arrondissement du Sud-Ouest. Cette entreprise sera ainsi inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter de ce jour.

DESCRIPTION

Le lot 1 représente les travaux du Programme de Réhabilitation de Chaussées par Planage-Revêtement (PRCPR) cités ci-haut.

Dans le cadre du *Programme complémentaire de planage-revêtement – local 2018*, le comité exécutif a approuvé un budget supplémentaire aux arrondissements afin de permettre des investissements sur le réseau local de voirie dans le but d'améliorer les infrastructures de voirie de toute la Ville. Le lot 1 du présent contrat est donc payé par la Ville de Montréal selon les critères exposés par la Ville.

Les travaux seront assumés totalement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Le lot 2 représente des travaux de réparation de revêtement de béton bitumineux sur différentes rues. La réparation de surface de pavage de façon ponctuelle permettra de réduire les nids-de-poule et les coûts d'entretien de la voirie, ces travaux ne peuvent être réalisés en régie. Les travaux du lot 2 seront assumés totalement par l'arrondissement de LaSalle.

Le lot 3 représente certains travaux de pavage nécessaires sur le site de neiges usées, relevant maintenant du service de la concertation des arrondissements de la ville de Montréal.

Les travaux du lot 3 seront assumés totalement par le service de la concertation des arrondissements de la ville de Montréal.

Lot 1 : Travaux de planage et revêtement bitumineux(PRCPR)

. Les rues répondent préférentiellement aux critères suivants :

- o Les tronçons de rues proposés ne sont pas inclus dans le RAAV et ne nécessitent donc pas une délégation de responsabilité de la part du Conseil municipal;
- o Les vérifications d'usage ont été faites auprès de la DGSRE et aucuns travaux ne sont planifiés;
- o Les travaux seront réalisés en 2018;
- o Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale;
- o Les projets retenus ont déjà été identifiés auprès du SIVT.

L'arrondissement a donc choisi les rues suivantes :

Rue	De	À
Des Oblats	Boul. LaSalle	Extrémité, au nord de Airlie
Maria	Extrémité sud de Centrale	Extrémité, au nord de Airlie
1re Avenue	Centrale	Champlain
Duhamel	Des Rapides	Des Rapides
30e	39e	George

Des contingences de 7% du contrat soit un montant de 21 912,97 \$ (taxes incluses) sont prévus dans la soumission afin de couvrir les travaux imprévus du lot 1.

Un montant de 15 000,01 \$ taxes incluses, sera ajouté aux dépenses du lot 1. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière de contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux.

Lot 2 : Les travaux consistent à effectuer des réparations de pavage sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle. Soixante-dix pour-cent (70%) des travaux seront réalisés au printemps et trente pour-cent (30%) à l'automne.

Des contingences de 7% du contrat soit un montant de 14 486,85\$ (taxes incluses) sont prévus dans la soumission afin de couvrir les travaux imprévus du lot 2.

Lot 3 : Les travaux consistent à effectuer des réparations de pavage sur le site de neiges

usées. Les travaux sur le site de neiges usées seront réalisés à l'automne 2018.

Des contingences de 7% du contrat soit un montant de 2 740,43\$ (taxes incluses) sont prévus dans la soumission afin de couvrir les travaux imprévus du lot 3.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par le personnel à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)		
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Contingences	Total
1	Pavages D'amour Inc.	559 146,42 \$	39 140,25 \$	598 286,67 \$
2	Meloche, division de Sintra Inc.	577 289,48 \$	40 410,26 \$	617 699,74 \$
3	Les Entreprises Bucaro Inc	609 976,87 \$	42 698,38 \$	652 675,25 \$
4	Construction Viatek Inc	635 064,41 \$	44 454,51 \$	679 518,92 \$
5	Les Pavages Ultra Inc	648 902,57 \$	45 423,18 \$	694 325,75 \$
6	Les Pavages Céka Inc	666 625,16 \$	46 663,76 \$	713 288,93 \$
7	Les Entreprises Canbec Construction Inc	680 045,45 \$	47 603,18 \$	727 648,63 \$
8	4042077 Canada Inc, - Aménagement De Sousa	50 696,51 \$	50 696,51 \$	774 932,31 \$
9	Eurovia Québec Construction Inc.	739 310,29 \$	51 751,72 \$	791 062,01 \$
10	Ali Excavation Inc	1 071 847,54 \$	75 029,33 \$	1 146 876,87 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		523 021,28 \$	36 611,49 \$	559 632,76 \$
Coût moyen des soumissions conformes				739 631,51 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				23,62
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				548 590,20 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				91,69
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				38 653,91 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)				6,91
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)				19 413,07 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)				3,24

EXPLICATION DES ÉCARTS

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Sur quinze (15) preneurs de cahier des charges, dix (10) entrepreneurs ont déposé une soumission; soit une proportion respective de 63%.

Les cinq (5) premiers entrepreneurs ont déposé une soumission avec un étalement de prix régulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif et concurrentiel.

Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Ce dernier se situe principalement dans la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux. De plus, l'estimation interne est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 6,91 % supérieur au montant de l'estimation

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Pavages D'amour a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF et l'autorisation renouvelée est valide jusqu'au 17 avril 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièces jointes au dossier.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Avec l'adoption en décembre 2012 du projet de Loi 8 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, le gouvernement du Québec a notamment modifié l'article 573 de la Loi sur les cités et villes en y insérant le paragraphe 2.0.1 qui permet dorénavant aux municipalités de « refuser, à certaines conditions, la soumission d'un entrepreneur qui a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant à l'égard d'un contrat antérieur. »

Pavages D'amour Inc. est inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal (Voir les décisions antérieurs et le sommaire décisionnel de son inscription en pièce jointe).

En vertu de l'encadrement C-RM-APP-D-17-001 *Évaluation du rendement des fournisseurs* de la Ville de Montréal, si le plus bas soumissionnaire conforme est sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant, les responsables de l'arrondissement peuvent recommander au conseil d'arrondissement l'une des options suivantes :

- Octroyer le contrat bien que le plus bas soumissionnaire conforme soit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant en justifiant ce choix;
- Octroyer le contrat au second soumissionnaire conforme qui n'est pas sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant;
- Annuler l'octroi du contrat s'il n'est pas jugé à l'avantage de la Ville de l'octroyer au second soumissionnaire.

L'inscription de l'entreprise Pavages D'Amour Inc sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (FRI) a été faite à la suite de services jugés insatisfaisant lors d'opérations de déneigement des chaussées et trottoirs.

Étant donné que:

- L'entrepreneur a déjà réalisé plusieurs projets de réfection complète de rue dans l'arrondissement de LaSalle;
- Le rendement de l'entrepreneur a été satisfaisant lors de la réalisation de ces contrats;
- Le service attendu par l'entrepreneur est de nature complètement différente de celui pour lequel l'entreprise a été inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant;
- L'écart entre le second soumissionnaire et le plus bas soumissionnaire est de 19 413,97\$;
- Il ne serait pas financièrement avantageux pour la Ville de recourir au second soumissionnaire.

Pour ces motifs, il est recommandé d'octroyer le contrat à Pavages D'amour Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 598 286,67 \$ (taxes incluses) auquel est ajouté un montant de 15 000,01 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir les frais de laboratoire.

Des contingences de 7% du contrat soit un montant de 39 140,25 \$ (taxes incluses) sont prévues dans la soumission afin de couvrir les travaux imprévus.

En résumé :

	Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT)	Arrondissement LaSalle	Service de la concertation des arrondissements	Total
Lot 1 (PRCPR)	272 270,00 \$			272 270,00 \$
Lot 2 (Divers Rues)		180 000,00 \$		180 000,00 \$
Lot 3 (Site de neiges usées)			34 050,00 \$	34 050,00 \$
Total	272 270,00 \$	180 000,00 \$	34 050,00 \$	486 320,00 \$
Contingences	19 058,90 \$	12 600,00 \$	2 383,50 \$	34 042,40 \$
Total travaux	291 328,90 \$	192 600,00 \$	36 433,50 \$	520 362,40 \$
TPS (5%)	14 566,45 \$	9 630,00 \$	1 821,68 \$	26 018,12 \$
TVQ (9,975%)	29 060,06 \$	19 211,85 \$	3 634,24 \$	51 906,15 \$
Total Travaux (taxes incluses)	334 955,40 \$	221 441,85 \$	41 889,42 \$	598 286,67 \$
Incidences:				
Incidences contrôle qualitatif (Labo):	13 046,32 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 046,32 \$

Sous-total Incidences	13 046,32 \$	0,00 \$	0,00 \$	13 046,32 \$
TPS (5%)	652,32 \$	0,00 \$	0,00 \$	652,32 \$
TVQ (9,975%)	1 301,37 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 301,37 \$
Total incidences (taxes incluses)	15 000,01 \$	0,00 \$	0,00 \$	15 000,01 \$
Total (taxes incluses)	349 955,41 \$	221 441,85 \$	41 889,42 \$	613 286,68 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux seront assumés selon le tableau ci-dessus (Voir l'intervention des finances).

La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents « Répartition des Coûts ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 11 juillet 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens ainsi que les industries du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Mai 2018
Début des travaux : Juin 2018
Fin des travaux : Novembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Gervais DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

André HAMEL, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Jean CARRIER, 18 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-04-18



Dossier # : 1187151016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Viatek Inc. pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux des rues Vézina, Dufresne, Jetté, Centrale, Gloria, Lussier, Moreau, Browning, Charron, Pilon, Michaud et George (PCPR 2018) dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 2 020 931,50 \$, taxes incluses (contrat: 1 970 380,61 \$ + incidences: 50 550,89 \$). Appel d'offres public 530363 Contrat R.B.18-1750 (6 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 2 020 931,50 \$, taxes incluses comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux des rues Vézina, Dufresne, Jetté, Centrale, Gloria, Lussier, Moreau, Browning, Charron, Pilon, Michaud et George (PCPR 2018) dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'octroyer à Construction Viatek Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat R.B.18-1750 à cette fin (soumission 530363), au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 970 380,61 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-25 09:50

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Viatek Inc. pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux des rues Vézina, Dufresne, Jetté, Centrale, Gloria, Lussier, Moreau, Browning, Charron, Pilon, Michaud et George (PCPR 2018) dans l'arrondissement de LaSalle. Dépense totale de 2 020 931,50 \$, taxes incluses (contrat: 1 970 380,61 \$ + incidences: 50 550,89 \$). Appel d'offres public 530363 Contrat R.B.18-1750 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget afin de poursuivre la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR). Ce programme a été mis en œuvre afin d'améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement avec peu d'intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et à la sécurité des piétons et sans bonification de l'aménagement existant. La sélection des projets, la gestion et la réalisation du programme sont réalisés par la Direction des Travaux publics de l'arrondissement.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports mandate les arrondissements afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Dans le cadre du *Programme complémentaire de planage-revêtement – local 2018* , le comité exécutif a approuvé un budget supplémentaire aux arrondissements afin de permettre des investissements sur le réseau local de voirie dans le but d'améliorer les infrastructures de voirie de toute la Ville. Le présent contrat est donc payé par la Ville de Montréal selon les critères exposés par la Ville.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le

site électronique du SEAO pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 9 mars 2018. Un délai de 17 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mars 2018 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Aucun addenda n'a été émis :

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0555 - lundi 2 octobre 2017 - D'autoriser une dépense maximale de 164 414,25 \$ pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appels d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues dans le cadre du PRR et du PCPR 2018 de l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à EFEL Experts-conseils, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 414,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510045. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Afin de réaliser ces travaux, l'arrondissement de LaSalle a procédé à un appel d'offres afin d'effectuer des travaux de planage et revêtement bitumineux. Les rues répondent préférentiellement aux critères suivants :

- o Les tronçons de rues proposés ne sont pas inclus dans le RAAV et ne nécessitent donc pas une délégation de responsabilité de la part du Conseil municipal;
- o Les vérifications d'usage ont été faites auprès de la DGSRE et aucuns travaux ne sont planifiés;
- o Les travaux seront réalisés en 2018;
- o Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale;
- o Les projets retenus ont déjà été identifiés auprès du SIVT.

L'arrondissement a donc choisi les rues suivantes :

Rue	De	À
Vézina	St-Patrick	Privée
Dufresne	Robidoux	Ménard
Jetté	Beauport	Salley
Centrale	Maria	Des Oblats
Gloria	Dollard	John-F. Kennedy
Lussier	Parent	Salley
Moreau	Chouinard	Serge
Browning	Jean-Brillon	Thierry
Charron	Lévis-Sauvé	Gamelin
Pilon	Lévis-Sauvé	George
Michaud	Centrale	Ogilvie
George	Raymond	30e Avenue

Des contingences de 5% du contrat soit un montant de 93 827,65 \$ (taxes incluses) sont prévus dans la soumission afin de couvrir les travaux imprévus.

Un montant de 50 550,89 \$, taxes incluses, sera ajouté en travaux incidents au projet de PCPR. Ces dépenses accessoires peuvent inclure des dépenses en matière d'éventuels travaux effectués par les services d'utilités publiques et le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux. Plus précisément, les dépenses estimées sont:

- Incidences totales: 50 550,89 \$
- Contrôle qualitatif (Labo): 40 778,01 \$
- Divers (services utilités publiques): 9 772.88 \$

La surveillance des travaux sera effectuée par EFEL Experts-Conseils inc. Le contrat a déjà été octroyé précédemment (voir décision antérieure).

D'autres rues prévues dans l'appel d'offre 530950, contrat R.B. 18-1745, viendront s'ajouter au programme PCPR. Un autre sommaire décisionnel sera présenté au même conseil pour le contrat cité ci-dessus.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la firme mandatée et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Contingences
			Total
1	Construction Viatek Inc,	1 876 552,97 \$	93 827,65 \$
2	Sintra inc (Région Montérégie-Rive-Sud).	1 989 604,43 \$	99 480,22 \$
3	Pavages Métropolitain Inc.	2 535 860,12 \$	126 793,01 \$
4	Les entreprises Canbec Construction Inc	2 581 107,04 \$	129 055,35 \$
5	Construction Bau Val Inc	2 823 809,54 \$	141 190,48 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		1 964 612,32 \$	98 230,62 \$
Coût moyen des soumissions conformes			2 479 456,16 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			25,84
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			994 619,40 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			50,48
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-92 462,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(4,48)
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			118 704,04 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			6,02

EXPLICATION DES ÉCARTS

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit une proportion de 50 % et un soumissionnaire est non conforme.

Les six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission avec un étalement de prix irrégulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif mais peu concurrentiel. Dans ce contexte, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 4,48 % inférieur au montant de l'estimation la firme mandatée.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Construction Viatek Inc a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 10 janvier 2018 et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 9 janvier 2021. Une copie de cette attestation se trouve en pièces jointes au dossier.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Construction Viatek Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 1 970 380,61 \$ (taxes incluses) auquel est ajouté un montant de 50 550,89\$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de laboratoire, etc.

Des contingences de 5% du contrat soit un montant de 93 827,65 \$ (taxes incluses) sont prévues dans la soumission afin de couvrir les travaux imprévus.

En résumé

MONTREAL - SIVT PCPR 100%			
Voirie	Pavage	Trottoir	Total
Total	1 348 440,00 \$	283 700,00 \$	1 632 140,00 \$
Contingences	67 422,00 \$	14 185,00 \$	81 607,00 \$
Total travaux	1 415 862,00 \$	297 885,00 \$	1 713 747,00 \$
+ TPS (5%)	70 793,10 \$	14 894,25 \$	85 687,35 \$
+ TVQ (9,975%)	141 232,23 \$	29 714,03 \$	170 946,26 \$
Total taxes incluses	1 627 887,33 \$	342 493,28 \$	1 970 380,61 \$
Incidences:			
Incidences contrôle qualitatif (Labo):	29 301,97 \$	6 164,88 \$	35 466,85 \$
Incidence services d'utilité publique	7 022,52 \$	1 477,48 \$	8 500,00 \$
Sous-total incidences	36 324,49 \$	7 642,36 \$	43 966,85 \$
+ TPS (5%)	1 816,22 \$	382,12 \$	2 198,34 \$
+ TVQ (9,975%)	3 623,37 \$	762,33 \$	4 385,69 \$

Total incidences taxes incluses	41 764,09 \$	8 786,80 \$	50 550,89 \$
Total (Taxes Comprises)	1 669 651,42 \$	351 280,08 \$	2 020 931,50 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux seront assumés totalement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents « Répartition des Coûts ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 25 juillet 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Octroi du contrat : Mai 2018

Début des travaux : Mai 2018

Fin des travaux : Septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 19 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-18

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1187151017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Réhabilitation Du O Inc. pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle (PCPR 2018). Dépense totale de 1 211 131,48 \$, taxes incluses (contrat: 1 177 000 \$ + incidences: 34 131,48\$). Appel d'offres public 530950 Contrat R.B.18-1745 (6 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 1 211 131,48 \$, taxes incluses comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle (PCPR 2018), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Réhabilitation Du O Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat R.B.18-1745 à cette fin (soumission 530950), au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 177 000,00 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-26 15:52

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Réhabilitation Du O Inc. pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle (PCPR 2018). Dépense totale de 1 211 131,48 \$, taxes incluses (contrat: 1 177 000 \$ + incidences: 34 131,48\$). Appel d'offres public 530950 Contrat R.B.18-1745 (6 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement avec peu d'intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et à la sécurité des piétons et sans bonification de l'aménagement existant. Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

La Direction des transports mandate les arrondissements afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Dans le cadre du *Programme complémentaire de planage-revêtement – local 2018* , le comité exécutif a approuvé un budget supplémentaire aux arrondissements afin de permettre des investissements sur le réseau local de voirie dans le but d'améliorer les infrastructures de voirie de toute la Ville. Le présent contrat est donc payé par la Ville de Montréal selon les critères exposés par la Ville.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de planage et réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 16 mars 2018. Un délai de 17 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 Avril 2018 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Deux addenda ont été émis :

No 1 : Précisions sur différents éléments des clauses techniques.

No 2 : Précisions sur erreurs glissées dans le bordereau excel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1177151014 - mercredi 6 décembre 2017- Accorder un contrat à IGF Axiom pour les services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appels d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues dans le cadre du PCPR 2018 de l'arrondissement de LaSalle- Dépense maximale de 45 688.19 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Afin de réaliser ces travaux, l'arrondissement de LaSalle a procédé à un appel d'offres afin d'effectuer des travaux de planage et revêtement bitumineux. Les rues répondent préférentiellement aux critères suivants :

- o Les tronçons de rues proposés ne sont pas inclus dans le RAAV et ne nécessitent donc pas une délégation de responsabilité de la part du Conseil municipal;
- o Les vérifications d'usage ont été faites auprès de la DGSRE et aucuns travaux ne sont planifiés;
- o Les travaux seront réalisés en 2018;
- o Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale;
- o Les projets retenus ont déjà été identifiés auprès du SIVT.

L'arrondissement a donc choisi les rues suivantes :

- Saguenay de Dollard à John-F.-Kennedy
- 41e de Centrale à coin 41e (école)
- 30e de Raymond à George
- Bouvier de Shevchenko à Louis-Joliet
- 40e de 35e à 30e
- 40e de 35e à Centrale

Des contingences de 5% du contrat soit un montant de 56 047,62 \$ (taxes incluses) sont prévus dans la soumission afin de couvrir les travaux imprévus.

Un montant de 34 131,48 \$, taxes incluses, sera ajouté au projet en travaux incidents. Ces dépenses peuvent inclure des dépenses éventuelles en travaux effectués par les services d'utilités publiques et le contrôle qualitatif d'un laboratoire pendant les travaux. Plus précisément, les dépenses sont estimées:

- Incidences totales: 34 131,48 \$
- Contrôle qualitatif (Labo): 24 358,60 \$
- Divers (services utilités publiques): 9 772.88 \$

La surveillance des travaux par EFEL Experts-Conseils inc., est déjà incluse dans le contrat octroyé précédemment (voir décision antérieure).

D'autres rues sont prévues dans l'appel d'offre 530363- contrat R.B. 18-1750 et viendront

s'ajouter au programme PCPR. Un autre sommaire décisionnel sera présenté au même conseil pour le contrat cité ci-dessus.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par la firme mandaté et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION			(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total	
1	Réhabilitation Du O Inc,	1 120 952,38 \$	56 047,62 \$	1 177 000,00 \$
2	Construction Viatek Inc,	1 509 597,03 \$	75 479,85 \$	1 585 076,88 \$
3	Pavages Métropolitain	1 985 656,35 \$	99 282,82 \$	2 084 939,17 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		1 648 909,67 \$	82 445,48 \$	1 731 355,16 \$
Coût moyen des soumissions conformes			1 615 672,02 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			37,27	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			907 939,17 \$	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			77,14	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-554 355,15 \$	
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			(32,02)	
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			408 076,88 \$	
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			34,67	

EXPLICATION DES ÉCARTS

L'analyse de soumissions complète est jointe au présent dossier.

Sur dix (10) preneurs de cahier des charges, six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit une proportion de 60 % et 3 soumissionnaires sont non conformes.

Les trois (3) soumissionnaires conformes ont déposé une soumission avec un étalement de prix irrégulier entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut, ce qui indique un marché actif mais peu concurrentiel.

Dans ces conditions, il est habituel d'obtenir un écart favorable important. Ce dernier se situe principalement dans la fourniture et la pose d'enrobé bitumineux. De plus, l'estimation de la firme mandaté est très près de la moyenne des prix soumis. Dans ce contexte, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 32,02 % inférieur au montant de l'estimation

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Réhabilitation Du O Inc a reçu une autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 26

août 2015 et l'autorisation est valide pour une durée de trois ans soit jusqu'au 25 août 2018 et avant la date d'échéance une copie de la demande de renouvellement sera exigée par la Ville.

Une copie de cette attestation se trouve en pièces jointes au dossier.

Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Réhabilitation Du O Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de **1 177 000,00 \$** (taxes incluses) auquel est ajouté un montant de **34 131,48 \$** (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de laboratoire, etc.

Des contingences de 5% du contrat soit un montant de 56 047,62 \$ (taxes incluses) sont prévues dans la soumission afin de couvrir les travaux imprévus.

En résumé

MONTREAL - SIVT PCPR 100%			
Voirie	Pavage	Trottoir	Total
Total	873 153,15 \$	101 800,00 \$	974 953,15 \$
Contingences	43 657,66 \$	5 090,00 \$	48 747,66 \$
Total travaux	916 810,81 \$	106 890,00 \$	1 023 700,81 \$
+ TPS (5%)	45 840,54 \$	5 344,50 \$	51 185,04 \$
+ TVQ (9,975%)	91 451,88 \$	10 662,28 \$	102 114,16 \$
Total taxes incluses	1 054 103,23 \$	122 896,78 \$	1 177 000,00 \$
Incidences:			
Incidences contrôle qualitatif (Labo):	18 973,86 \$	2 212,14 \$	21 186,00 \$
Incidence services d'utilité publique	7 612,47 \$	887,53 \$	8 500,00 \$
Sous-total Incidences	26 586,33 \$	3 099,67 \$	29 686,00 \$
+ TPS (5%)	1 329,32 \$	154,98 \$	1 484,30 \$
+ TVQ (9,975%)	2 651,99 \$	309,19 \$	2 961,18 \$
Total incidences taxes incluses	30 567,63 \$	3 563,85 \$	34 131,48 \$
Total (Taxes Comprises)	1 084 670,86 \$	126 460,63 \$	1 211 131,48 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux seront assumés totalement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents « Répartition des Coûts ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 1er août 2018, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2018 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble des programmes en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera établi par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les citoyens du déroulement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées:

Octroi du contrat : Mai 2018

Début des travaux : Mai 2018

Fin des travaux : Septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 19 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-18

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1187151020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Profilco Inc. pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2018 (avec option de renouvellement pour l'année 2019) – Contrat d'une dépense maximale de 239 222,03 \$, taxes incluses (Contrat : 227 830,67 \$ + incidences : 11 391,35 \$) - Appel d'offres public no 18-16863, (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 239 222,03 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2018 avec option de renouvellement pour l'année 2019, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Profilco Inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 227 830,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-0195.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-30 10:06

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Profilco Inc. pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2018 (avec option de renouvellement pour l'année 2019) – Contrat d'une dépense maximale de 239 222,03 \$, taxes incluses (Contrat : 227 830,67\$ + incidences : 11 391,35 \$) - Appel d'offres public no 18-16863, (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée tel que : traverses piétonnières protégées et non protégées, flèches, pistes cyclables, etc. Le marquage est fait annuellement sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Un nouvel appel d'offres public a été lancé et publié le 14 mars 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système SÉAO, afin de trouver une entreprise pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée pour l'année 2018.

Étant donné l'ajout de plusieurs pistes cyclables au cours de l'année 2016 et 2017, il était donc nécessaire de préparer un nouveau contrat de marquage avec les quantités adéquates. Le contrat de marquage accordé en 2016 n'a donc pas été renouvelé en accord avec la firme qui avait obtenu le contrat. (Voir pièce jointe).

Un addenda a été émis :

No 1 : Précisions sur différents éléments des clauses techniques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 20 0249- 4 mai 2015- D'autoriser une dépense maximale de 114 916,42 \$ (taxes incluses) pour les travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Profilco le contrat T.M.15-1582 à cette fin (appel d'offres no 15-14318), au prix de sa soumission, soit au prix total de 114 916,42 \$ conformément au cahier des charges.

CA16 20 0245 - 2 mai 2016 - D'autoriser une dépense de 416 977,36 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée pour une période de 3 ans (2016, 2017 et 2018) dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant.
D'octroyer à Profilco Inc. le contrat T.M. 16-1649 à cette fin (appel d'offres public 16-15110), au prix de sa soumission, soit au prix total de 416 977,36 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

La soumission a été préparée de façon à réaliser le marquage de tout l'arrondissement en deux années. Certains travaux de marquage ont été divisés sur deux ans (tel que peinture de bout d'îlot, piste cyclable hors rue, zone scolaire et de parc) tandis que d'autres sont réalisés tous les ans (tel que ligne d'arrêt, traverse de piéton, ligne axiale).

Une dépense maximale de 11 391,35 \$ (toutes taxes incluses) est autorisée afin de permettre la réalisation des travaux non-planifiés suscités par une situation inattendue, imprévue et imprévisible. Le Directeur des travaux publics pourra autoriser l'utilisation de ces contingences tel que décrit dans le règlement LAS-0040 sur la délégation de pouvoirs.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 avril 2018 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture.

Le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle d'un an soit pour 2019 si l'arrondissement et la firme désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives inscrite à la clause 15.02. Un nouveau sommaire décisionnel sera alors nécessaire.

L'AMF est nécessaire pour ce type de service uniquement pour des contrats avec un montant supérieur à 1 000 000 \$, Dans le cas d'une prolongation, le montant total des deux années cumulées ne dépassera pas le montant cité ci haut.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)	
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Total
		Contingences	
1	Profilco Inc	227 830,68 \$	227 830,68 \$
2	Entreprise T.R.A (2011) Inc	235 150,15 \$	235 150,15 \$
3	Marquage Signalisation Rive - Sud B.A Inc	258 072,76 \$	258 072,76 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		218 547,07 \$	218 547,07 \$
Coût moyen des soumissions conformes			240 351,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			5,50

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			30 242,08 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			13,27
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			9 283,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)			4,25
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)			7 319,47 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)			3,21

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 4,25% supérieur au montant de l'estimation. Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Profilco Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 227 830,68 \$ (taxes incluses) et de réserver un montant maximal de 11 391,35\$ (taxes incluse) pour des travaux contingents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention des services des finances.

Le montant total de 239 222,03 \$ (taxes incluses) provient entièrement du budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y aura aucun impact sur les citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Mi mai 2018
Fin des travaux :Mi juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Marc-André DESHAIES)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Gervais DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 25 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-04-21



Dossier # : 1187151019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour effectuer des travaux de réfection de revêtement bitumineux des rues Hull, Giguère, Bayne, Parent, Béique, 76e Avenue, Lacharité et Sénécal (PRR 2018) dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 7 103 741,37 \$, taxes incluses, (contrat: 6 416 736,77 \$ + incidences: 687 004,60 \$) - Appel d'offres public 530364, contrat R.B.18-1751 (5 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense totale de 7 103 741,37 \$, taxes incluses comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux des rues Hull, Giguère, Bayne, Parent, Béique, 76e Avenue, Lacharité et Sénécal (PRR 2018) dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Les Pavages Chenail Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat R.B.18-1751 à cette fin (soumission 530364), au prix de sa soumission, soit au prix total de 6 416 736,77 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-30 17:41

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Pavages Chenail Inc. pour effectuer des travaux de réfection de revêtement bitumineux des rues Hull, Giguère, Bayne, Parent, Béique, 76e Avenue, Lacharité et Sénécal (PRR 2018) dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 7 103 741,37 \$, taxes incluses, (contrat: 6 416 736,77 \$ + incidences: 687 004,60 \$) - Appel d'offres public 530364, contrat R.B.18-1751 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire poursuivre son programme de réfection routière afin d'offrir aux citoyens des rues sécuritaires et de bonne qualité. Dans ce but, nous prévoyons réaliser des travaux de réfection de revêtement bitumineux des rues Hull, Giguère, Bayne, Parent, Béique, 76e Avenue, Lacharité et Sénécal (PRR 2018) dans l'arrondissement de LaSalle.

Ces rues, situées sur le réseau local de l'arrondissement, ont été choisies selon les indices de dégradation mesurés lors des auscultations réalisées pour le plan directeur de la Ville de Montréal.

Dans le cadre du *Programme de réfection routière 2018* , le comité exécutif a approuvé un budget supplémentaire aux arrondissements afin de permettre des investissements sur le réseau local de voirie dans le but d'améliorer les infrastructures de voirie de toute la Ville. Le présent contrat est donc payé par l'arrondissement de LaSalle selon son PRR local et par la Ville de Montréal selon les critères exposés par la Ville.

Le 21 août 2017, la Ville de Montréal a adopté un nouveau règlement relatif au remplacement par la Ville de la section privée des entrées de service d'eau en plomb (ESP) (Règlement 17-078). Ce règlement est rentré en vigueur à compter du 1er janvier 2018. L'arrondissement de LaSalle doit procéder à la reconstruction de la section privée du branchement d'eau jusqu'à la vanne d'arrêt intérieur lorsque le mur du bâtiment se trouve à une distance de 1,5 mètre ou moins de l'alignement de rue et que la partie du domaine public immédiatement après l'alignement est constituée de trottoirs ou de pavage, et lorsque des travaux sont planifiés par la Ville.

Dans le présent projet, la DGSRE n'a pas réalisé de dépistage des ESP par la technique du Palintest étant donné le faible potentiel de rencontrer ce type de matériau dans les rues de notre contrat. Il est prévu une quantité prévisionnelle dans le bordereau de prix afin de remplacer les entrées de service en plomb car le remplacement systématique des ESP doit se faire lors des travaux d'infrastructures telles que la reconstruction ou la pulvo-stabilisation des chaussées.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. Les soumissions étaient disponibles le 20 mars 2018. Un délai de 15 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 avril 2018 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis :

No 1 : Précisions sur différents éléments des clauses techniques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 20 0084 - 1er février 2016- D'adopter le règlement LAS-0102 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CA17 20 0085 - 6 février 2017 - D'adopter le règlement LAS-0109 intitulé "*Règlement autorisant un emprunt de 1 050 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle*" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CA18 20 0018 - 15 janvier 2018 - D'adopter le règlement LAS-0113 autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour des travaux de réfection routière sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CA16 20 0243 - 2 mai 2016 - D'autoriser une dépense de 3 858 912,56 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection du revêtement bitumineux de la 15e Avenue, de la 3e Avenue entre Centrale et Champlain, de la 68e Avenue, de l'Avenue Alepin entre Centrale et Broadway, de l'avenue Allion entre Centrale et Champlain, des rues André-Merlot entre Pigeon et Lapierre, Bernard, Harrigan, Juneau, Masse, Nicolas-Moisan, Pauline entre Jacqueline et Benoit, Thelma entre la 12e Avenue et la 16e Avenue et Thierry entre Doyle et Cordner dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'octroyer à Sintra Inc. (région Montérégie-Rive-Sud), le contrat R.B.15-1620 à cette fin (soumission 422497), au prix de sa soumission, soit au prix total de 3 776 777,78 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CA16 20 0691 - 5 décembre 2016 - D'autoriser une dépense maximale de 151 767 \$, taxes incluses, pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues dans le cadre du PRR et du PCPR 2017, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à EFEL Experts-Conseils inc. le contrat SP 16-1690.1 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 151 767 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CA17 20 0244 - 1er mai 2017- D'autoriser une dépense de 3 516 405,48 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le cas échéant, représentant 100 % du coût total du contrat pour des travaux de réfection de revêtement bitumineux sur différentes rues dans l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à Les Pavages Chenail inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 444 406,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 482486, contrat RB 17-1713.

CA17 20 0555 - lundi 2 octobre 2017 - D'autoriser une dépense maximale de 164 414,25 \$ pour des services professionnels pour des travaux d'ingénierie nécessaires à la préparation des plans et devis, des documents d'appels d'offres, la surveillance des travaux et le suivi administratif pour des travaux de resurfaçage de diverses rues dans le cadre du PRR et du PCPR 2018 de l'arrondissement de LaSalle. D'accorder à EFEL Experts-conseils, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 164 414,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510045. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Les travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Ils ont pour objet le remplacement des entrées de service en plomb sur diverses rues de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du programme de réfection routière de diverses rues de l'arrondissement, et ce afin de respecter l'engagement que la Ville de Montréal a pris auprès du Ministère de l'Environnement de remplacer toutes les entrées de service en plomb avant l'année 2026. Puisque l'intervention effectuée sur la chaussée a une durée de vie utile de plus de 10 ans, il s'avère donc nécessaire d'effectuer ces travaux afin de respecter l'engagement. Aussi, le remplacement des branchements d'égout en mauvaises conditions est prévu au besoin lors des travaux.

Les coûts des travaux de remplacement des entrées de services en plomb et le remplacement des branchements d'égout sont assumés à 100 % par la DGSRE et sont définis dans l'intervention du Service des finances. Ces travaux seront réalisés pendant l'année 2018.

L'exécutant devra fournir la liste des entrées de service remplacées afin de compléter la base de données de plomb en conformité avec la directive SE-DGSRE-D-17-001.

Afin de réaliser ces travaux, l'arrondissement de LaSalle a procédé à un appel d'offres afin d'effectuer des travaux de remplacement de revêtement bitumineux, de trottoir et de fondation de rue. Les rues répondent préférentiellement aux critères suivants :

- o Les tronçons de rues proposés ne sont pas inclus dans le RAAV et ne nécessitent donc pas une délégation de responsabilité de la part du Conseil municipal;
- o Les vérifications d'usage ont été faites auprès de la DGSRE et aucuns travaux ne sont planifiés;
- o Les travaux seront réalisés en 2018;
- o Les projets retenus constituent un investissement additionnel dans la voirie locale;
- o Les projets retenus ont déjà été identifiés auprès du SIVT.

Les travaux de la rue suivante sera payé par l'arrondissement de LaSalle. cette rue est locale.

- Rue Parent, de la 75e Avenue à la rue Jetté

Les travaux sur les rues locales suivantes seront payés par le SIVT avec l'enveloppe du *Programme de réfection routière 2018 (PRR)*.

- Rue de Hull de l'Avenue Dollard au no 589-591 Hull
- Rue Giguère de la rue Lefebvre à la rue Serre

- Rue Bayne, de la 80e Avenue à l'Avenue Paquin
- Rue Béique, de Lithuania à Chartrand
- 76e Avenue, de Centrale à de Matane
- Avenue Lacharité , du boulevard LaSalle à la rue Ouimet
- Avenue Sénécal, entre le boulevard Champlain, la rue Bannon et la rue Ouimet (2 tronçons)

Sommairement, les travaux consistent à effectuer la reconstruction du revêtement bitumineux et de la fondation de plusieurs rues locales. Le type de réfection a été choisi en fonction de l'âge de la conduite d'aqueduc, du type et de l'épaisseur du sol présent sous le pavage existant et des recommandations d'un laboratoire. Les méthodes de réfection choisies sont :

- Le remplacement complet de la chaussée existante par une nouvelle fondation et un nouveau revêtement bitumineux.
- L'enlèvement du pavage, l'excavation d'environ 100 mm de pierre, la mise en place de pierre concassée et d'un nouveau revêtement bitumineux.

Des contingences de 10% du contrat soit un montant de 583 339,71 \$ (taxes incluses) sont prévues dans la soumission afin de couvrir les travaux imprévus.

Un montant de 687 004,60 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux de revêtement bitumineux. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière d'éventuels travaux effectués par les services d'utilités publiques et le contrôle qualitatif d'un laboratoire et spécifiquement la gestion des sols contaminés.

Plus précisément pour les incidences totales de 687 004,60 \$ (Taxes comprises):

- Contrôle qualitatif (Labo):

18 545,26 \$ payé par l'arrondissement et
86 455,89 \$ payé par SIVT

- Gestion des sols contaminés:

118 194,30\$ payé par l'arrondissement
463 809,15\$ payé par SIVT

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)
LaSalle Labo	16 129,82 \$	806,49 \$	1 608,95 \$	18 545,26 \$	16 934,30 \$
LaSalle sols contaminés	102 800,00 \$	5 140,00 \$	10 254,30 \$	118 194,30 \$	107 927,15 \$
SIVT Labo	75 195,38 \$	3 759,77 \$	7 500,74 \$	86 455,89 \$	78 945,75 \$
SIVT contaminés	403 400,00 \$	20 170,00 \$	40 239,15 \$	463 809,15 \$	423 519,58 \$

La surveillance des travaux est déjà incluse dans le contrat octroyé précédemment à EFEL Experts-Conseils Inc. (voir décision antérieure).

JUSTIFICATION

Douze (12) entreprises ont pris possession des documents et cinq (5) nous ont soumis des prix, soit 41% des preneurs de cahier des charges. Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièces jointes ainsi que l'analyse des soumissions.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée et le montant de l'octroi.

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)		
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Contingences	Total
1	Les Pavages Chenail Inc.	5 833 397,07 \$	583 339,71 \$	6 416 736,77 \$
2	Charex Inc	6 315 620,38 \$	631 562,04 \$	6 947 182,42 \$
3	Sintra inc(Région Montérigie-Rive-Sud).	6 321 016,45 \$	632 101,64 \$	6 953 118,09 \$
4	Réhabilitation Du O Inc,	7 070 000,00 \$	707 000,00 \$	7 777 000,00 \$
5	Construction Viatek Inc	7 578 876,06 \$	757 887,61 \$	8 336 763,67 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		5 407 332,31 \$	540 733,23 \$	5 948 065,54 \$
Coût moyen des soumissions conformes				7 286 160,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				13,55
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				1 920 026,89 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				29,92
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				468 671,23 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)				7,88
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)				530 445,65 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)				8,27

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 7.88 % supérieur au montant de l'estimation, ce qui correspond aux barèmes de la Ville.

L'appel d'offres fait partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Les Pavages Chenail Inc. a reçu un renouvellement de son autorisation de conclure un contrat public par l'AMF le 23 février 2017 et l'autorisation est valide jusqu'au 15 avril 2019. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme

en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Pavages Chenail Inc, le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 6 416 736,77 \$ (taxes incluses) auquel est ajouté un montant de 699 347,15 \$ (taxes incluses) pour des frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels des interventions requises par des utilités publiques, des frais de laboratoire et spécifiquement la gestion des sols contaminés, etc.

Des contingences de 10% du contrat soit un montant de 583 339,71 \$ (taxes incluses) sont prévues dans la soumission afin de couvrir les travaux imprévus.

En résumé

	Av. taxes (A)	TPS 5% (B)	TVQ 9.975% (C)	TOTAL (D)	NET (D-B- 0.5*C)	%
Contrat (incluant les contingences) payé par l'arrondissement	557 655,10 \$	27 882,75 \$	55 626,10 \$	641 163,95 \$	585 468,15 \$	
Incidence	118 929,82 \$	5 946,49 \$	11 863,25 \$	136 739,56 \$	124 861,45 \$	
Total payé par l'arrondissement	676 584,92 \$	33 829,25 \$	67 489,35 \$	777 903,51 \$	710 329,59 \$	10,95%
Contrat (incluant les contingences) payé par la SIVT PRR	4 999 723,21 \$	249 986,16 \$	498 722,39 \$	5 748 431,76 \$	5 249 084,41 \$	
Incidence - PRR	478 595,38 \$	23 929,77 \$	47 739,89 \$	550 265,04 \$	502 465,32 \$	
Total payé par SIVT - PRR	5 478 318,59 \$	273 915,93 \$	546 462,28 \$	6 298 696,80 \$	5 751 549,73 \$	88,67%
Contrat (incluant les contingences) payé par DGSRE	23 606,06 \$	1 180,30 \$	2 354,70 \$	27 141,06 \$	24 783,41 \$	
Incidence	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	
Total payé par DGSRE	23 606,06 \$	1 180,30 \$	2 354,70 \$	27 141,06 \$	24 783,41 \$	0,38%
TOTAL DU PROJET	6 178 509,56 \$	308 925,48 \$	616 306,33 \$	7 103 741,37 \$	6 486 662,73 \$	100,00%

Plus précisément pour le SIVT :

88,67%	MONTREAL - SIVT PRR		
RUES	PAVAGE PRR	TROTTOIR PRR	TOTAL PRR
Rue de Hull de l'avenue dollard au no 589-591 Hull	397 460,20 \$	79 915,00 \$	477 375,20 \$

Rue Giguère de la rue Lefebvre à la rue Serre	510 205,10 \$	139 493,90 \$	649 699,00 \$
Rue Bayne, de la 80e Avenue à l'avenue Paquin	323 626,70 \$	33 203,70 \$	356 830,40 \$
	\$		
Rue Béique, de Lithuania à Chartrand	412 743,63 \$	81 243,70 \$	493 987,33 \$
76e Avenue, de Centrale à de Matane	606 529,32 \$	147 762,10 \$	754 291,42 \$
Avenue Lacharité , du boulevard LaSalle à la rue Ouimet	743 492,39 \$	150 224,30 \$	893 716,69 \$
Avenue Sénécal, entre le boulevard Champlain, la rue Bannon	368 541,77 \$	147 158,40 \$	515 700,17 \$
Avenue Sénécal, entre la rue Bannon et la rue Ouimet	301 664,86 \$	101 937,85 \$	403 602,71 \$
Total (Hors taxes)	3 664 263,97 \$	880 938,95 \$	4 545 202,92 \$
Contingences	366 426,40 \$	88 093,90 \$	454 520,29 \$
Total travaux	4 030 690,37 \$	969 032,85 \$	4 999 723,21 \$
+ TPS (5%)	201 534,52 \$	48 451,64 \$	249 986,16 \$
+ TVQ (9,975%)	402 061,36 \$	96 661,03 \$	498 722,39 \$
Total taxes incluses	4 634 286,25 \$	1 114 145,51 \$	5 748 431,76 \$
Total taxes nettes	4 231 721,05 \$	1 017 363,36 \$	5 249 084,41 \$
Incidences:			478 595,38 \$
+ TPS (5%)			23 929,77 \$
+ TVQ (9,975%)			47 739,89 \$
Total incidences taxes incluses			550 265,04 \$
Total incidences taxes nettes			502 465,32 \$
Total taxes nettes			5 751 549,73 \$

Plus précisément pour LaSalle:

10,95%	LASALLE
RUES	TOTAL LOCAL
Rue Parent, de la 75e Avenue à la rue Jetté	506 959,18 \$
Total (Hors taxes)	506 959,18 \$
Contingences	50 695,92 \$
total travaux	557 655,10 \$
+ TPS (5%)	27 882,75 \$
+ TVQ (9,975%)	55 626,10 \$

Total taxes incluses	641 163,95 \$
Total taxes nettes	585 468,15 \$
Incidences:	118 929,82 \$
+ TPS (5%)	5 946,49 \$
+ TVQ (9,975%)	11 863,25 \$
Total incidences taxes incluses	136 739,56 \$
Total incidences taxes nettes	124 861,45 \$
Total taxes nettes	710 329,59 \$

Plus précisément pour DGSRE

0,38%	MONTREAL - DGSRE			
	RUES	Aqueduc	Égout	TOTAL PRR
Rue de Hull de l'avenue Dollard au no 589-591 Hull	2 384,45 \$			2 384,45 \$
Rue Giguère de la rue Lefebvre à la rue Serre	2 384,45 \$			2 384,45 \$
Rue Bayne, de la 80e Avenue à l'avenue Paquin	2 384,45 \$			2 384,45 \$
Rue Parent, de la 75e Avenue à la rue Jetté	2 384,45 \$			2 384,45 \$
Rue Bélique, de Lithuania à Chartrand	2 384,45 \$			2 384,45 \$
76e Avenue, de Centrale à de Matane	2 384,45 \$			2 384,45 \$
Avenue Lacharité, du boulevard LaSalle à la rue Ouimet	2 384,45 \$			2 384,45 \$
Avenue Sénécal, entre le boulevard Champlain, la rue Bannon	2 384,45 \$			2 384,45 \$
Avenue Sénécal, entre la rue Bannon et la rue Ouimet	2 384,45 \$			2 384,45 \$
Total (Hors taxes)	21 460,05 \$			21 460,05 \$
Contingences	2 146,01 \$			2 146,01 \$
Total travaux	23 606,06 \$			23 606,06 \$
+ TPS (5%)	1 180,30 \$			1 180,30 \$
+ TVQ (9,975%)	2 354,70 \$			2 354,70 \$
Total taxes incluses	27 141,06 \$			27 141,06 \$
Total taxes nettes	24 783,41 \$			24 783,41 \$
Incidences:				0,00 \$
+ TPS (5%)				0,00 \$
+ TVQ (9,975%)				0,00 \$
Total incidences taxes incluses				0,00 \$
Total incidences taxes nettes				0,00 \$
Total taxes nettes				24 783,41 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts seront financés tel que mentionné dans les interventions des services des finances de l'arrondissement de LaSalle, du SIVT et de la DGSRE.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux ne sont pas réalisés, l'impact sur les citoyens sera important étant donné l'état de la chaussée de ces rues. De plus, ces travaux respectent la volonté de la Ville de réaliser le déficit des travaux de réfection de chaussée en cinq années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des correspondances seront transmises aux citoyens avant et pendant les travaux afin de les aviser de toutes les étapes des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2018-05-15 **Fin:** 2018-08-30

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

À la suite de vérifications et au meilleur de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Gervais DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Jean CARRIER, 24 avril 2018
Kathy DAVID, 24 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-18

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1180269004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lys Air Mécanic Inc. pour des travaux de ventilation à la mairie et à l'aréna Jacques-Lemaire de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 187 742,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 533080 - Contrat BAT.18-332 (3 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 187 742,10 \$, taxes incluses, pour des travaux de ventilation à la mairie et à l'aréna Jacques-Lemaire de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Lys Air Mécanic Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 533080 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 187 742,10 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-30 10:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180269004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lys Air Mécanic Inc. pour des travaux de ventilation à la mairie et à l'aréna Jacques-Lemaire de l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 187 742,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public n° 533080 - Contrat BAT.18-332 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste à réaliser deux projets distincts de ventilation et de climatisation :

§ Le premier projet consiste à des travaux de ventilation à la mairie afin d'améliorer le confort thermique de trois bureaux de direction au rez-de-chaussée. Les bureaux sont situés dans les coins de l'édifice et orientés au sud et au sud ouest avec de grandes ouvertures vitrées. La distribution de la ventilation actuelle provoque un problème de confort thermique entre ces bureaux et les bureaux adjacents.

§ Le deuxième projet à l'aréna Jacques-Lemaire, a comme but principal de diminuer la vitesse de l'air qui provoque le décollement des membranes isolantes au plafond et la réduction du bruit. Le but secondaire de ce projet est de chauffer et ventiler certains locaux de l'aréna.

Un appel d'offres public a été lancé le 15 février 2018 pour des travaux de ventilation à la mairie et à l'aréna Jacques-Lemaire de l'arrondissement de LaSalle. L'annonce pour l'appel d'offres est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 27 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mars 2018 à 10 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Au présent contrat ces travaux comprennent principalement :

La création de (3) trois zones indépendantes de chauffage, ventilation et climatisation pour les trois bureaux et reconfigurer le contrôle des zones adjacentes à la mairie;

Installer des silencieux sur les systèmes de ventilation existants et remplacer des sections de conduites de ventilation pour réduire le bruit et la vitesse de l'air dans les gradins, et prolonger les gaines de ventilation des deux côtés pour ventiler et améliorer le confort dans divers espaces à l'aréna Jacques-Lemaire.

JUSTIFICATION

Six (6) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres et trois (3) ont déposé une soumission.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée par un professionnel mandaté par l'arrondissement et le montant de l'octroi.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Lys Air Mécanic Inc.	170 674,64 \$	17 067,46 \$	187 742,10 \$
Ventilation Manic Inc.	205 638,54 \$	20 563,85 \$	226 202,39 \$
Gestion Septem Inc.	273 295,58 \$	27 329,56 \$	300 625,13 \$
Dernière estimation réalisée	256 924,55 \$	25 692,45 \$	282 617,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			238 189,88 \$ 26,87
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			112 883,03 \$ 60,13
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-94 874, 90 \$ (33,57)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			38 460,29 \$ 20,49
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 33.57 % inférieur au montant de l'estimation.

Les analyses administrative et technique des soumissions sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Lys Air Mécanic Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 17 067,46 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Répartir la dépense entre les deux bâtiments telle que ci-dessous :

Mairie:

Crédit (montant net) Contrat

89 565,36 \$ 98 085,75 \$

Aréna Jacques-Lemaire:

Crédit (montant net) Contrat

81 868,20 \$ 89 656,,36 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Juin 2018

Fin des travaux: Décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Gervais DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SAVARD
C/d edifices & equipements <<arr.lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-04-25



Dossier # : 1187151024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Nepveu Inc. pour les travaux de réfection au parc Dalmany dans l'arrondissement de LaSalle - . Dépense totale de 705 118,66 \$, taxes incluses (contrat: 656 618,66 \$ + incidences: 48 500 \$). Appel d'offres public 542440 Contrat A.P.18-1763 (5 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 705 118,66 \$, taxes incluses, comprenant les contingences et tous les frais incidents, le échéant, pour des travaux de réfection au parc Dalmany dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Le Groupe Nepveu Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 656 618,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 542440.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-03 09:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187151024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Nepveu Inc. pour les travaux de réfection au parc Dalmany dans l'arrondissement de LaSalle - . Dépense totale de 705 118,66 \$, taxes incluses (contrat: 656 618,66 \$ + incidences: 48 500 \$). Appel d'offres public 542440 Contrat A.P.18-1763 (5 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Dalmany, situé sur la rue Dalmany, à l'intersection des rues Strathyre et Stirling., contient présentement des jeux désuets pour enfants et les aires de jeux ne correspondent plus aux normes de la Ville de Montréal. L'arrondissement de LaSalle désire investir dans ses parcs afin de les rendre plus intéressants pour les enfants, de se conformer aux nouvelles normes et de sécuriser les parcs pour les citoyens.

En vertu de la Loi 76, l'appel d'offres pour les travaux de réfection au parc Dalmany dans l'arrondissement de LaSalle a été publié dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SEAO le 5 avril 2018. Un délai de 18 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 avril 2017 à 10 h 30. Les soumissions sont valides 120 jours suivant la date d'ouverture.

Un addenda a été émis :

No 1 : Précisions sur l'élément de clôture aux clauses techniques et plan AP-01.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0133 - 3 avril 2018 D'autoriser une dépense totale de 241 431,40 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de jeux d'eau aux parcs Lawrence et Dalmany dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'octroyer à Tessier Récréo-Parc Inc., le contrat A.P.18-1759 à cette fin (soumission 536173), au prix de sa soumission, soit au prix total de 241 431,40 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

CA18 20 0063 - 6 février 2018 - Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Serge Declos de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle.

DESCRIPTION

Sommairement, les travaux consistent au démantèlement et à la relocalisation d'équipements de jeu et de mobilier urbain, l'aménagement d'espace de jeux pour enfants

et d'une aire de jeux d'eau et la plantation de végétaux et du gazonnement au parc Dalmany. Conformément aux normes, une aire de jeux pour enfants de 18 mois à 5 ans et une aire de jeux de 5 à 12 ans seront créés et des arbres seront plantés. Le présent contrat concerne tous les travaux de démolition et de reconstruction. Le contrat pour la fourniture des jeux a été octroyé au conseil d'arrondissement du 3 avril.

Dans le cadre des travaux de réfection au parc Dalmany, le montant total des contingences afin de couvrir les travaux imprévus est de 59 692,61 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

JUSTIFICATION

Quatorze (14) firmes travaillant dans le domaine de construction ont pris possession des documents d'appel d'offres (voir procès verbal de l'ouverture des soumissions en pièces jointes) et cinq (5) ont déposé une soumission, soit 36% des preneurs du cahier des charges.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation réalisée à l'interne et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)		
Firmes soumissionnaires		Prix de base	Contingences	Total
1	Le Groupe Nepveu Inc	596 926,06 \$	59 692,61 \$	656 618,66 \$
2	Les Entreprises Berthier Inc	606 264,32 \$	60 626,43 \$	666 890,76 \$
3	Les Excavations Super Inc	612 424,92 \$	61 242,49 \$	673 667,41 \$
4	Saho Construction Inc	640 638,06 \$	64 063,81 \$	704 701,86 \$
5	Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc)	660 333,62 \$	66 033,36 \$	726 366,98 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		585 116,97 \$	58 511,70 \$	643 628,67 \$
Coût moyen des soumissions conformes				685 649,13 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				4,42
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)				69 748,32 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)				10,62
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)				12 989,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)				2,02
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)				10 272,10 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)				1,56

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 2,02% supérieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Considérant que ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre de ces registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Un montant total de 48 500,00 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses des travaux pour les travaux de réfection au parc Dalmany. Ces dépenses incidentes peuvent inclure, le déplacement de jeux existants par le fournisseur initial, l'achat et installation de mobilier ainsi que le contrôle qualitatif par un laboratoire pendant les travaux et une inspection des jeux afin de respecter la norme Z614.

Incidences Dalmany	
Déplacement de jeu Jambette	8 000,00 \$
Fourniture et installation d'un jeu Miran (Atmosphère)	24 000,00 \$
Achat de Mobilier	6 500,00 \$
Laboratoire	9 000,00 \$
Inspection des jeux pour conformité	1 000,00 \$
Total (taxes comprises)	48 500,00 \$

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Le Groupe Nepveu Inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges pour un montant de 656 618,66 \$, toutes taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat et des incidences de 643 869 \$ (net des ristournes) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 592 842 \$ sera financé par le règlement d'emprunt LAS-0110 – «*Règlement autorisant un emprunt de 2 850 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle*»

CA17 20 0086 - 6 février 2017 et un montant maximal de 51 027 \$ sera financé par le règlement d'emprunt LAS-0115 – «*Règlement autorisant un emprunt de 1 132 000 \$ pour des travaux de réfection de parcs et de piscines dans l'arrondissement de LaSalle*» - **CA18 20 0104**

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera planifié par l'arrondissement de LaSalle afin d'informer les résidents et les voisins du parc de l'exécution des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat CA : Mai 2018
Début des travaux : 20 Août 2018
Fin des travaux : 15 Octobre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Gervais DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2018-04-26



Dossier # : 1186818042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation pour l'entretien ménager de la bibliothèque pour la période du 11 août jusqu'au 31 décembre 2018 tel que stipulé à la clause 5 «Prolongation de contrat» intervenu avec Entretien Mana conformément à l'appel d'offres public no 17-15766 pour un montant approximatif de 26 000 \$ taxes incluses.

Attendu que la résolution CA17-15766 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 6 février 2017 accordait à Entretien Mana un contrat de 18 mois du 11 février 2017 au 10 août 2018 pour le service d'entretien ménager, conformément à l'appel d'offres no 17-15766, avec une option de renouvellement mensuel, pour un montant approximatif de 26 000 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense approximative de 23 115 \$ afin de prolonger le contrat avec Entretien Mana pour la fourniture de service d'entretien à la bibliothèque L'Octogone du 11 août 2018 au 31 décembre 2018 conformément à l'appel d'offres public no 17-15766 (1175348002).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-03 14:47

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818042

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des activités culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Se prévaloir de l'option de prolongation pour l'entretien ménager de la bibliothèque pour la période du 11 août jusqu'au 31 décembre 2018 tel que stipulé à la clause 5 «Prolongation de contrat» intervenu avec Entretien Mana conformément à l'appel d'offres public no 17-15766 pour un montant approximatif de 26 000 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Un appel d'offres public a été lancé le 9 janvier 2017 par le Service de l'approvisionnement suite à une demande de la DCSLDS de l'arrondissement de LaSalle pour du service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement et à la bibliothèque l'Octogone. L'appel d'offres a été publié du 9 au 25 janvier 2017 dans le journal La Presse, sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO et sur le site Internet de la Ville. La durée de la publication a été de 15 jours. Un addenda a été émis durant la publication de l'appel d'offres.

Les principaux travaux prévus au devis technique de cet appel d'offres ont été développés en fonction des besoins opérationnels de chacun des sites. Les travaux incluent l'entretien ménager complet de la mairie d'arrondissement et de la bibliothèque l'Octogone à l'exception de lavage de vitres extérieures.

Deux contrats pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement et à la bibliothèque l'Octogone ont été accordés à l'entreprise Entretien Mana inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximum 379 172,14 \$ taxes incluses.

Le contrat pour la bibliothèque l'Octogone, prévoit une possibilité de renouvellement mensuel jusqu'à la fermeture de la bibliothèque en 2018, au gré de la Ville avec l'approbation de l'entrepreneur. Advenant le besoin de renouveler ces contrats, la DCSLDS demandera l'approbation aux instances décisionnelles appropriées.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0073 adoptée le 6 février 2017 : D'accorder deux contrats totalisant au maximum 379 172,14 \$, taxes incluses, à l'entreprise Entretien Mana Inc. pour le service d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement pour une période de trente-six (36) mois, soit du 11 février 2017 au 10 février 2020 et à la bibliothèque l'Octogone pour une période de dix huit (18) mois, soit du 11 février 2017 au 10 août 2018.

DESCRIPTION

La fermeture de la bibliothèque prévue en 2018 est reportée à l'été 2019. La DCSLDS souhaite renouveler mensuellement selon les documents d'appels d'offres, article 5 «Prolongation de contrat» de la Section III «Clauses administratives particulières», que sur avis donné à l'adjudicataire (...) le présent contrat pourra être prolongé sur une base mensuelle jusqu'au 31 décembre 2018.

JUSTIFICATION

Le fournisseur a remis le 15 mars 2018 une acceptation de prolonger le contrat aux mêmes conditions que celles de l'appel d'offres public 17-15766, jusqu'au 31 décembre 2018. Après cette date, un nouvel appel d'offres devra être fait pour les mois avant la période de relocalisation de la bibliothèque.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le taux horaire 2018 sera maintenu pour l'année complète.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-17

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818043

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Jeune Aire LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du gala annuel de gymnastique artistique qui aura lieu le 27 mai 2018 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du gala annuel de gymnastique artistique du Club Jeune Aire LaSalle qui aura lieu au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau le 27 mai 2018.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 12:47

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818043

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club Jeune Aire LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du gala annuel de gymnastique artistique qui aura lieu le 27 mai 2018 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club Jeune Aire LaSalle a adressé une demande de contribution financière à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation du programme souvenir du gala annuel de gymnastique artistique qui se tiendra le 27 mai 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0251 (1176818049) adoptée le 1er mai 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du gala annuel de gymnastique artistique du Club Jeune Aire LaSalle qui aura lieu au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau le 28 mai 2017.

Résolution CA16 20 0318 (1166818048) adoptée le 6 juin 2016 : D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du gala annuel de gymnastique artistique du Club Jeune Aire LaSalle qui a eu lieu le 29 mai 2016 au Théâtre Desjardins du Cégep André-Laurendeau.

Résolution CA15 20 0323 (1156818056) adoptée le 1er juin 2015 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du gala annuel de gymnastique artistique du Club Jeune Aire LaSalle qui aura lieu le 13 juin au Cégep André-Laurendeau.

DESCRIPTION

L'organisme réalise un programme souvenir décrivant le déroulement du gala, les différents commanditaires et les remerciements aux bénévoles.
Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

Le Club de gymnastique artistique de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-04-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 400 \$ au Club Jeune Aire LaSalle pour sa participation au Championnat mondial de Cheerleading qui a eu lieu à Orlando, en Floride (États-Unis), du 26 avril au 1er mai 2018.

D'accorder une contribution financière de 1 400 \$ au Club Jeune Aire LaSalle pour sa participation au Championnat mondial de Cheerleading qui aura lieu à Orlando, en Floride (États-Unis), du 26 avril au 1er mai 2018.

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 12:46

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818044

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 400 \$ au Club Jeune Aire LaSalle pour sa participation au Championnat mondial de Cheerleading qui a eu lieu à Orlando, en Floride (États-Unis), du 26 avril au 1er mai 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club de gymnastique Jeune Aire de LaSalle a déposé une demande de contribution financière pour leur participation au Championnat mondial de Cheerleading qui a eu lieu à Orlando en Floride (États-Unis), du 26 avril au 1er mai 2018.

Le Championnat mondial de Cheerleading est un événement sanctionné par la Fédération de cheerleading du Québec, USASF ET IASF.

Le budget de l'organisme pour participer à cet événement s'élève à 36 510 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0181 (1176818036) adoptée le 3 avril 2017 : D'accorder une contribution financière de 1 400 \$ au Club Jeune Aire LaSalle pour sa participation au Championnat mondial de Cheerleading qui aura lieu à Orlando, en Floride, du 29 avril au 1er mai 2017.

Résolution CA16 20 0191 (1166818023) adoptée le 4 avril 2016 : D'accorder une contribution financière de 1400 \$ au Club de gymnastique Jeune Aire LaSalle pour sa participation au Championnat mondial de Cheerleading qui a eu lieu à Orlando, en Floride (États-Unis), du 22 au 29 avril 2016.

Résolution CA15 20 0261 (1156818053) adoptée le 4 mai 2015 : D'entériner la contribution financière de 900 \$ accordée au Club de gymnastique Jeune Aire LaSalle pour la participation au Championnat Mondial de Cheerleading qui a eu lieu à Orlando, Floride aux États-Unis, du 22 au 28 avril 2015.

DESCRIPTION

Le Club de gymnastique Jeune Aire de LaSalle a participé au Championnat mondial de Cheerleading à Orlando, Floride aux États-Unis, du 26 avril au 1er mai 2018.

D'accorder une contribution financière de 1400 \$ au Club de gymnastique Jeune Aire LaSalle pour sa participation au Championnat mondial de Cheerleading qui a eu lieu à Orlando, en Floride (États-Unis), du 26 avril au 1er mai 2018.

En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section «Manifestations», l'organisme est admissible à recevoir un montant de 1 400 \$, incluant toutes les taxes si applicables. Le soutien financier se situe dans la catégorie «Manifestations internationales dans la zone 2 (plus de 700 km de LaSalle), participation d'une équipe».

JUSTIFICATION

Le Club de gymnastique Jeune Aire LaSalle est un organisme reconnu par la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 1 400 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, section «Manifestations».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antonio GUZZO
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-18

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818045

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 10e édition du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs». Féliciter Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme pour son 10e anniversaire du festival. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. Autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre les 4e et 5e Avenue, pour la tenue du volet extérieur du festival les 17 et 18 août 2018.

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 10e édition du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs».

De féliciter Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme pour son 10e anniversaire du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs».

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire.

D'autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre les 4e et 5e Avenue, pour permettre à l'organisme de tenir le volet extérieur du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs» les 17 et 18 août 2018. Les responsables devront assurer la surveillance des équipements prêtés dans les nuits des 17 au 19 août 2018.

D'autoriser l'installation d'une affiche devant le Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux.

D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de ce festival. Les boissons alcooliques devront être servies dans des verres de plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures.

D'autoriser la vente de nourriture durant l'activité, moyennant le respect de la

réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-26 16:01

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818045

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 10e édition du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs». Féliciter Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme pour son 10e anniversaire du festival. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. Autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre les 4e et 5e Avenue, pour la tenue du volet extérieur du festival les 17 et 18 août 2018.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action 2016-2017 de l'arrondissement en matière de diversité culturelle, neuf (9) défis corporatifs ont été identifiés à la suite du diagnostic posé par l'ensemble des Directions de l'arrondissement, des tables de concertation sectorielles, des partenaires communautaires et organismes ethnoculturels œuvrant au mieux-être des résidents laSallois. Parmi ces défis, notons celui de «Rejoindre les membres des communautés culturelles et les nouveaux immigrants» et «promouvoir le vivre-ensemble parmi les résidents de l'arrondissement de LaSalle, indépendamment de leur origine ethnoculturelle». Ces défis se déclinent en orientations de la manière suivante : «Favoriser l'accès et la participation des communautés culturelles et des nouveaux arrivants aux services de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de LaSalle et promouvoir le vivre ensemble». Parmi les pistes d'action retenues, afin de concrétiser ces deux (2) orientations, la tenue du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs» se présente comme une action garante de la concrétisation de ces orientations.

Dans le cadre de la 10^e édition du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs» qui se déroulera du 15 au 19 août 2018 au Centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, à la bibliothèque l'Octogone et sur la rue Édouard, le comité organisateur, sur lequel un représentant de la division communautaire siège, demande à l'arrondissement l'appui et les autorisations nécessaires pour la tenue de l'événement. Ce festival, par sa programmation originale, se veut un événement de diffusion artistique autant folklorique que contemporain et s'inscrit dans les orientations et pistes d'action du Plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.

Cette année le volet jeunesse se déroulera les 15, 16 et 17 août à la bibliothèque l'Octogone.

Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme (A.I.R-S.O.M.

Centre Prisme) a fait parvenir une demande de soutien financier pour la réalisation d'activités soulignant le 10^e anniversaire du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs». L'Arrondissement soutient régulièrement des organismes laSallois qui fêtent un anniversaire tels que 25e, 35e, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0246 (1176818042) adoptée le 1er mai 2017 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme AIRSOM-PRISME en soutien à la réalisation de la 9^e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ». D'autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre les 4^e et 5^e Avenues, pour permettre à l'organisme de tenir le volet extérieur du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » le 19 août 2017. Les responsables devront assurer la surveillance des équipements prêtés dans la nuit du 19 au 20 août 2017. D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de ce festival.

Résolution CA16 20 0320 (1166818054) adoptée le 6 juin 2016 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme AIRSOM-PRISME en soutien à la réalisation de la 8^e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ». D'autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre la 4^e Avenue et la 5^e Avenue, pour permettre à l'organisme de tenir le volet extérieur du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » le 20 août 2016. D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de ce festival.

Résolution no CA15 20 0395 (1156818076) adoptée le 6 juillet 2015 : D'autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre la 4^e et la 5^e Avenue, pour permettre à l'organisme PRISME - A.I.R.S.O.M. de tenir le volet extérieur du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » le 22 août 2015. D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme, d'affiches promotionnelles et de panneaux publicitaires. D'accorder une subvention estimée à 1 019 \$ sous forme de gratuité pour les services et équipements requis. D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de ce festival.

DESCRIPTION

La contribution financière de 10 000 \$ permettra à l'organisme A.I.R-S.O.M. Centre Prisme de soutenir la réalisation du festival «Expressions Artistiques d'ici et d'ailleurs» et la concrétisation des actions en matière de diversités culturelles.

Dans le cadre de ce festival, accorder la permission à A.I.R-S.O.M. Centre Prisme de :

- tenir le festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs», volet extérieur, sur la rue Édouard les 17 et 18 août 2018;
- vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue à des personnes mineures;
- vendre de la nourriture durant l'activité, moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Nous encourageons l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

L'organisme devra assurer la sécurité dans les nuits des 17 au 19 août 2018.

JUSTIFICATION

Découverte et présentation de talents artistiques d'ici et d'ailleurs sous différents volets : arts visuels, musical, danse.

A.I.R-S.O.M. Centre Prisme est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 10 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes. L'arrondissement verse une gratuité estimée à 1 100 \$ principalement pour les services et équipements requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle
Moris MARKARIAN, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-23

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air



Dossier # : 1186818046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2018.

D'accorder une contribution financière de 1000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourse 2018.
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 12:45

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818046

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports et du plein air
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation du Cégep André-Laurendeau a déposé une demande de soutien financier au conseil d'arrondissement. La Fondation du Cégep André-Laurendeau a pour mission d'aider les étudiantes et les étudiants du Collège en reconnaissant, par l'octroi de bourses, leurs réalisations au plan scolaire, communautaire, sportif en soutenant des projets qui contribuent à leur réussite.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0177 (1176818029) adoptée le 3 avril 2017 : D'accorder une contribution financière de 1000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2017.

Résolution CA16 20 0193 adoptée le avril 2016 : D'accorder une contribution financière de 1 000 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourse 2016.

Résolution no CA15 20 0260 adoptée le 4 mai 2015 : D'accorder une contribution financière de 900 \$ à la Fondation du cégep André-Laurendeau pour son programme de bourses 2015.

DESCRIPTION

La Fondation du Cégep André-Laurendeau poursuit son programme de soutien financier pour les étudiants les plus méritants en leur remettant une contribution significative et tangible, soit une bourse lors de la Soirée du mérite scolaire qui aura lieu le 16 mai 2018. La Fondation doit demander à la communauté de supporter financièrement son programme de bourses ce qui lui permet de rencontrer sa mission. Le montant servira au versement de deux bourses de 500 \$.

JUSTIFICATION

Institution locale importante, le cégep, par sa Fondation et son programme de bourses, encourage les jeunes à se surpasser et à atteindre des sommets dans leurs études. L'arrondissement participe depuis très longtemps au programme de bourses de la Fondation du cégep André-Laurendeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 1000 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Encourager un ou des jeunes à persévérer dans leurs études.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-04-23



Dossier # : 1186818051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à La ligue des cadets de l'air Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui aura lieu le 19 mai 2018 à l'école LaSalle Comprehensive High School.

D'accorder une contribution financière au montant de 300 \$ à la La ligue des cadets de l'air du Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui aura lieu le 19 mai 2018 à l'école LaSalle Comprehensive High School. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-26 16:02

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818051

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à La ligue des cadets de l'air Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui aura lieu le 19 mai 2018 à l'école LaSalle Comprehensive High School.

CONTENU

CONTEXTE

Nous avons reçu une demande de contribution financière à la La ligue des cadets de l'air du Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme souvenir de leur 48e revue annuelle qui aura lieu le samedi 19 mai à l'école LaSalle Comprehensive High School.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0249 (1176818051) adoptée le 1er mai 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à La ligue des cadets de l'air Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui aura lieu au LaSalle Comprehensive High School le 19 mai 2017. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution CA16 20 0254 adoptée le 2 mai 2016 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Cadets de l'Aviation Royale du Canada, Escadron 796 LaSalle, pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui aura lieu le 22 mai 2016 à l'école LaSalle Comprehensive High School. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Résolution no CA15 20 0161 adoptée le 7 avril 2015 : D'accorder une contribution financière au montant de 300 \$ au Cadets de l'Aviation Royale du Canada, Escadron 796 LaSalle, pour la réalisation du programme de la revue annuelle qui aura lieu le 17 mai 2015 à l'école LaSalle Comprehensive High School. Le message du conseil a déjà été approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière au montant de 300 \$ à La ligue des cadets de l'air Canada Canada Québec - Escadron 796 pour la réalisation du programme de la revue annuelle. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

La ligue des cadets de l'air Canada Canada Québec - Escadron 796 est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'Arrondissement de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette activité de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-04-25



Dossier # : 1186818050

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir 2018 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Loisirs Laurendeau-Dunton pour la gestion du Programme d'accompagnement en loisir 2018 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

D'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-04-27 11:27

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION **Dossier # :1186818050**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir 2018 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Soucieux de développer la participation aux activités de loisirs et soutenir l'intégration des enfants ayant une limitation fonctionnelle, l'Arrondissement soutient les Loisirs Laurendeau-Dunton pour déposer une demande de subvention pour l'année 2018 au Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) pour les personnes présentant une déficience intellectuelle et/ou une personne présentant un trouble du spectre de l'autisme ainsi que les personnes présentant une incapacité physique auprès de l'organisme mandataire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec, soit l'organisme AlterGo.

Le PALÎM vise à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes ayant une limitation fonctionnelle pour augmenter leur participation à des activités de loisir et de sport. Ceci passe par l'accompagnement, le transport, l'accueil des organismes, l'accès aux lieux et aux activités ainsi que l'accessibilité financière. Soulignons que l'accessibilité du loisir aux personnes ayant une limitation fonctionnelle passe également par la qualité de l'expérience, notamment par la sensibilisation et la formation du personnel d'accompagnement ainsi que l'encadrement, essentiel pour assurer la qualité des services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Soutenir les Loisirs Laurendeau-Dunton à effectuer une demande de subvention pour l'année 2018 au Programme d'accompagnement en loisirs de l'Ile de Montréal (PALÎM) pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle octroyée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au Québec. Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du programme.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 15 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-04-27



Dossier # : 1186818053

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel de l'Ensemble Vocal de LaSalle.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel de l'Ensemble Vocal de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-03 09:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818053

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel de l'Ensemble Vocal de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'Ensemble vocal de LaSalle nous a adressé une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir de son concert annuel qui sera présenté le 2 juin 2018 à l'Auditorium de l'École Cavalier-De LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0310 (1175986002) adoptée le 5 juin 2017 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel de l'Ensemble Vocal de LaSalle qui sera présenté le 3 juin 2017 à l'auditorium de l'École Cavalier-De LaSalle.

Résolution CA16 20 0249 (1166818042) adoptée le 2 mai 2016 : Féliciter l'Ensemble vocal de LaSalle pour leur 30e anniversaire de fondation. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation des activités entourant cet anniversaire. Accorder une contribution financière de 300 \$ pour la réalisation du programme souvenir du concert annuel «30 ans en chœur à chœur» qui sera présenté le 14 mai 2016 à l'Auditorium de l'École Cavalier-De LaSalle.

Résolution CA15 20 0160 (1156818022) adoptée le 7 avril 2015 : D'accorder une contribution financière au montant de 300 \$ à l'Ensemble vocal de LaSalle pour la réalisation du programme souvenir de son concert annuel qui a été présenté le 12 25 avril 2015. Le message du conseil a été approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière au montant de 300 \$ à l'Ensemble vocal de LaSalle pour la réalisation de son programme souvenir. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

JUSTIFICATION

L'Ensemble vocal de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DUBOIS
Agent de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Marie-Andrée MARCOUX
C/d biblio.<<arr.>60000>>

Le : 2018-04-27



Dossier # : 1187903001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail de location avec le Cégep André-Laurendeau, d'une durée de 2 ans, relatif aux modalités d'utilisation des surfaces glacées et des locaux ainsi que les modalités de publicité dans le cadre d'activités de hockey par les équipes collégiales féminines et masculines au Centre sportif Dollard-St-Laurent.

D'autoriser la signature du bail de location avec le Cégep André-Laurendeau, d'une durée de 2 ans, relatif aux modalités d'utilisation des surfaces glacées et des locaux ainsi que les modalités de publicité dans le cadre d'activités de hockey par les équipes collégiales féminines et masculines au Centre sportif Dollard-St-Laurent.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce bail.

D'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-26 15:43

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187903001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature du bail de location avec le Cégep André-Laurendeau, d'une durée de 2 ans, relatif aux modalités d'utilisation des surfaces glacées et des locaux ainsi que les modalités de publicité dans le cadre d'activités de hockey par les équipes collégiales féminines et masculines au Centre sportif Dollard-St-Laurent.

CONTENU

CONTEXTE

Le Cégep André-Laurendeau détient depuis 2009 une franchise de la Ligue de hockey collégial division 1. Les séances d'entraînement et les parties ont lieu au Centre sportif Dollard-St-Laurent.

Le protocole en cours se termine le 30 avril 2018. Il y a lieu de signer un bail de location à compter du 1^{er} mai 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA15 20 0509 adoptée le 8 septembre 2015: D'accepter la convention de location, d'une durée de 2 ans avec option de renouvellement d'une année, à intervenir avec le Cégep André-Laurendeau relative aux modalités d'utilisation des surfaces glacées, des locaux et des droits de publicité au centre Dollard-St-Laurent pour la tenue d'activités de hockey par les équipes collégiales, féminin et masculin, de l'équipe Le Boomerang.

DESCRIPTION

Le bail de location décrit les temps d'utilisation des aires de patinoire, spécifie les locaux dédiés, les coûts d'utilisation des services, les droits de publicité ainsi que les obligations d'usage. Le bail débute le 1er mai 2018 et se termine le 30 avril 2020. Il n'a aucun renouvellement prévu dans ce bail, car des travaux seront effectués au Centre sportif Dollard-St-Laurent.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Nous estimons que 550 heures seront facturées annuellement au Cégep André-Laurendeau selon les taux horaires suivants:

Du 1er mai 2018 au 30 avril 2019 : 76,50 \$ toutes taxes incluses
Du 1er mai 2019 au 30 avril 2020: 78,00 \$ toutes taxes incluses

Les revenus de location de la surface glacée sont estimés à 73 910 \$.

Un montant de 5 200 \$ plus taxes pour la saison 2018-2019 et de 5 300 \$ plus taxes pour la saison 2019-2020 sera remis le 30 avril de chaque année à la Ville de Montréal pour les droits de publicité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-04-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air



Dossier # : 1186818048

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2018 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

Autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2018 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-04-27 10:05

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818048

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2018 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

CONTENU

CONTEXTE

Un budget de 71 701 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale a été octroyé pour soutenir les actions prévues au plan de la revitalisation du comité de revitalisation urbaine et sociale du secteur Airlie/Bayne dans l'arrondissement de LaSalle. Cette subvention couvrira les frais de gestion, tels que les ressources humaines et le projet de mobilisation et d'animation du milieu.

Ayant comme objectif d'améliorer les conditions sociales et économiques des citoyens du secteur Airlie/Bayne, l'Arrondissement a entrepris avec le milieu laSallois une démarche de revitalisation urbaine intégrée en 2009. Pour ce faire, un mandat a été confié à la Table de développement social de LaSalle pour la réalisation du diagnostic et le plan d'intervention.

En 2010, l'Arrondissement mandate à nouveau la Table de développement social de LaSalle pour la coordination de la deuxième phase, soit la mise en oeuvre du plan d'intervention et la recherche de fonds pour la mise en oeuvre du plan 2010-2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0255 (1176818040) adoptée le 1er mai 2017 : D'approuver la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle pour la coordination de la revitalisation urbaine intégrée du secteur Airlie/Bayne pour l'année 2017 et accorder une contribution de 71 701 \$ à cette fin incluant toutes les taxes applicables.

Résolution CA16 20 0196 (1166818025) adoptée le 4 avril 2016 : D'accorder une contribution financière de 71 701 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour le financement de la coordination de la revitalisation urbaine intégrée de la rue Airlie/Bayne pour la réalisation du plan d'action 2010 - 2020 et approuver le projet de convention.

Résolution CA15 20 0255 (1156818047) adoptée le 4 mai 2015 : D'accorder une contribution financière de 71 701 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour le financement de la coordination de la revitalisation urbaine intégrée de la rue Airlie/Bayne pour la réalisation du plan d'action 2010 - 2020 et approuver le projet de convention.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 71 701 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Table de développement social de LaSalle pour le financement de la coordination de la revitalisation urbaine intégrée de la rue Airlie/Bayne pour la réalisation du plan d'action 2010 - 2020 et autoriser la signature de la convention à cet effet.

Cette somme doit être utilisée exclusivement dans le quartier visé par la démarche de revitalisation, soit le secteur Airlie/Bayne.

Elle peut servir à financer toute initiative reliée :

- au soutien de la démarche de revitalisation : mobilisation, coordination, concertation, formation, études, etc.
- et à la réalisation du plan de revitalisation : projets de développement social ou autres projets permettant l'atteinte des objectifs du plan (formation, loisirs, culture, emploi, transports, etc.) dans le cadre de montages financiers si possible.

JUSTIFICATION

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que le projet déposé dans ce sommaire décisionnel répond aux objectifs de la démarche montréalaise de Revitalisation urbaine intégrée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 71 701 \$ taxes incluses sera comptabilisé au budget du Service de la diversité sociale et des sports. Cette dépenses sera assumée à 100% par la ville centre.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire no 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Chantal CROZE, 20 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-19

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818052

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir un barbecue dans la cour d'école le 18 juin 2018 dans le but d'amasser des fonds pour l'achat de matériel et/ou équipement scolaire.

D'autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir un barbecue dans la cour d'école située au 8585, rue George, le 18 juin 2018 dans le but d'amasser des fonds pour l'achat de matériel et/ou équipements scolaire.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-04-27 11:28

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818052

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir un barbecue dans la cour d'école le 18 juin 2018 dans le but d'amasser des fonds pour l'achat de matériel et/ou équipement scolaire.

CONTENU

CONTEXTE

L'école Notre-Dame-des-Rapides nous a adressé une demande afin de tenir un barbecue dans leur cour d'école le 18 juin 2018 dans le but d'amasser des fonds pour l'achat de matériel et/ou équipements scolaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0259 adoptée le 1er mai 2017 : D'autoriser l'école Notre-Dame-des-Rapides à tenir un barbecue dans la cour d'école située au 8585, rue George, le 20 juin de 16 h 30 à 19 h, dans le but d'amasser des fonds pour l'achat de matériel et équipements scolaires.

Résolution CA16 20 0330 adoptée le 6 juin 2016 : D'autoriser l'école Notre-Dame-Des-Rapides à tenir un BBQ, dans la cour d'école située au 8585, rue George, le 9 juin de 16 h 30 à 19 h, dans le but d'amasser des fonds pour l'achat de matériel et/ou d'équipements scolaires.

DESCRIPTION

La tenue du BBQ permettra à l'école d'amasser des fonds pour l'achat de matériel et/ou équipements scolaire.

Autoriser les dérogations réglementaires nécessaires à la tenue de l'événement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il n'y a aucune implication financière et aucune responsabilité de la part de l'Arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-04-27



Dossier # : 1186818026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 20 mai 2018 pour célébrer la fête du Khalsa.

De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 20 mai 2018 pour célébrer la fête du Khalsa.

Le défilé se déroulera sous le contrôle du Service de police et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Lise, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 12:47

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 20 mai 2018 pour célébrer la fête du Khalsa.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour tenir sa procession annuelle. Plusieurs milliers de personnes participent au grand défilé très coloré organisé par l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar de LaSalle afin de célébrer la fête du Khalsa. Il s'agit d'une procession avec chants religieux, démonstrations d'arts martiaux, nourriture penjabi, etc. Outre les membres de la communauté sikh de LaSalle et de Montréal, plusieurs visiteurs de l'extérieur viennent participer à la procession qui souligne le baptême des cinq premières personnes de religion sikh en 1699. Le conseil d'arrondissement autorise la dérogation au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0134 (1176818020) adoptée le 6 mars 2017 : De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 21 mai 2017 pour célébrer la fête du Khalsa.

Résolution CA16 20 0140 (1166818005) adoptée le 7 mars 2016 : De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 22 mai 2016 pour célébrer la fête du Khalsa.

Résolution CA15 20 0182 (1156818028) adoptée le 7 avril 2015 : De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser un défilé le 17 mai pour célébrer la fête du Khalsa.

DESCRIPTION

De permettre à l'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar d'organiser une procession le 20 mai 2018, de 14 h à 17 h, pour célébrer la fête du Khalsa.

Le défilé se déroulera sous le contrôle du Service de police et empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Lise, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront temporairement fermées à la circulation.

JUSTIFICATION

L'Association Sikh Gurdwara Guru Darbar adresse depuis 1996 au conseil de LaSalle une demande pour tenir une procession. En vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée le 3 novembre 2014 (1146818026), les organismes religieux ne sont plus inclus dans la liste des organismes reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, ces derniers bénéficient d'un droit acquis et pourront continuer de recevoir le même support qu'en 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement fournit des services sous forme de gratuité pour une somme estimée à 2 700 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le SPVM assura la sécurité des participants au défilé et des automobilistes qui circulent dans les environs, puisque les rues sont temporairement fermées à la circulation. Le défilé empruntera les rues Cordner, Lapierre, Newman, Thierry, Juliette, Lise, Danièle, Gervais et Cordner, lesquelles seront progressivement rouvertes à la circulation derrière le défilé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Division Communications de la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs envoie une lettre à tous les riverains de la procession pour les informer de la fermeture des rues et de l'horaire de la procession.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément au règlement 2030 relatif à la sécurité publique, article 287 (parade et procession).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick LAVALLÉE, Service de police de Montréal
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Pierre DUPUIS, LaSalle
Moris MARKARIAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-19

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1186818049

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1er juillet 2018. Désigner madame Ginette Cadieux, agente de soutien, à agir à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

De demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure ledit accord avec le gouvernement du Canada en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.
De désigner madame Ginette Cadieux, agente de soutien, ou son délégué, à agir à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

D'approuver l'accord de subvention à intervenir, le cas échéant, avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1^{er} juillet 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 12:43

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186818049

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure avec le gouvernement du Canada l'accord de subvention à intervenir avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1er juillet 2018. Désigner madame Ginette Cadieux, agente de soutien, à agir à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

En réponse à notre demande de financement déposé en novembre 2017, le Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles nous a informé de l'approbation d'un financement de 9 000 \$ dans le cadre du programme Le Canada en fête.

- En vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* , le conseil d'arrondissement doit demander au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure l'accord avec le gouvernement du Canada. Il doit ensuite approuver l'accord de subvention à intervenir, le cas échéant, avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme le Canada en fête relativement aux activités entourant la fête du Canada du 1er juillet 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0567 (1176818095) adoptée le 2 octobre 2017 : D'autoriser la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à déposer une demande de financement auprès de Patrimoine canadien pour la fête du Canada 2018.

DESCRIPTION

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a déposé une demande de financement auprès du ministère du Patrimoine canadien pour l'organisation de la fête du Canada 2018. Afin de procéder, il faut obtenir l'autorisation du gouvernement provincial.

Il est également nécessaire de désigner madame Ginette Cadieux, agente de soutien, à agir à titre de représentante de l'arrondissement dans le cadre de l'entente à intervenir.

JUSTIFICATION

Programmation de la fête du Canada à LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement injecte approximativement 43 000 \$ dans les fêtes et reçoit un financement de l'ordre de 9 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes les activités offertes pour la fête du Canada sont soutenues par la Division des communications de l'arrondissement et font l'objet d'un plan de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 24 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette CADIEUX
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Alain LAVOIE
C/d dev.sport & plein air

Le : 2018-04-23



Dossier # : 1186152006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 8 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 811 000 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 819 000 \$, taxes incluses.

D'entériner une dépense additionnelle de 8 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 811 000 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 819 000 \$ taxes incluses.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-03 09:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 8 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location des chargeurs articulés pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 811 000 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 819 000 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hiver 2017-2018 peut être qualifié d'exceptionnel. Il est tombé, en date du 2 mars 2018, près de 200 cm. Précisons que Montréal reçoit 190 cm lors d'un hiver moyen. Au-delà des précipitations qui ont été plus abondantes que la normale, le facteur exceptionnel découle de la fréquence des précipitations qui ont entraîné sept opérations de chargements de la neige coup sur coup. Couplé aux températures très froides qui ont perduré de décembre à la fin février, ceci a empêché la neige de fondre. En temps normal, environ 50% de la neige qui tombe est ramassée lors des chargements de la neige. Cette année, ce taux a grimpé à 90%.

Ceci a inévitablement des conséquences financières puisque les budgets et les autorisations de dépenses sont basés sur le coût moyen des contrats en fonction de leurs durées respectives. Conséquemment, les autorisations de dépenses sont insuffisantes pour la grande majorité des contrats de déneigement.

Le contrat accordé dans le cadre de l'appel d'offres public no. 15-14622 prévoyait une dépense totale fixée en fonction d'un nombre approximatif de 275 heures de services de location de chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5vg3 minimum (avec opérateur) par année selon un taux unitaire et indexation annuelle. Les travaux étaient répartis entre les entrepreneurs suivants : B. Frégeau et Fils inc. pour un montant approximatif de 474 271,88 \$, taxes incluses, 9037-4018 Québec inc. pour un montant approximatif de 132 786,64 \$, taxes incluses, Entreprise DJ inc. pour un montant approximatif de 142 281,56 \$, taxes incluses,

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0046 – 5 février 2018 - D'amender la résolution CA15 200625 relative au contrat de location à prix unitaire de chargeurs articulés pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 afin d'augmenter la dépense totale de 61 659,92 \$ taxes incluses.

CA15 20 0625 - 22 octobre 2015 - D'autoriser une dépense totale de 749 340,08 \$, taxes

incluses, pour la location horaire de six chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5 vg³ minimum (avec opérateur) pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 avec deux options de renouvellement hivernal pour 2018-2019 et 2019-2020. (Appel d'offres public no 15-14622)

D'accorder les contrats de location de chargeurs articulés avec chasse-neige réversible et pelle de 5vg³ minimum (avec opérateur) aux firmes suivantes :

NOM DE LA FIRME	MONTANT (taxes incluses)
B. Fréreau et Fils inc.	474 271,88 \$
9037-4018 Québec inc.	132 786,64 \$
Entreprise DJ inc.	142 281,56 \$

DESCRIPTION

Le contrat de B. Fréreau et Fils Inc. sera augmenté de façon à payer les heures réelles utilisées en fonction d'un nombre additionnel approximatif de 54,5 heures au taux horaire prévu au bordereau de prix. Les contrats des entreprises 9037-4018 Québec inc. et Entreprise DJ inc. avaient déjà été augmentés dans la résolution CA18 20 0046.

JUSTIFICATION

Nous avons utilisé 200 heures de location de chargeurs articulés pour la saison 2015-2016 et une moyenne de 314 heures pour la saison 2016-2017. Compte tenu des heures de location utilisées jusqu'ici pour la saison 2017-2018, le budget initial alloué pour les trois saisons ne suffira pas pour terminer les travaux de déneigement de cette troisième année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est nécessaire de majorer l'enveloppe budgétaire d'un montant approximatif de 8 000,00 \$ taxes incluses pour faire passer la dépense totale autorisée de 811 000 \$ taxes incluses à un montant approximatif de 819 000 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de déneigement sont un service essentiel offert aux citoyens de l'arrondissement. Étant donné les grandes quantités de neige tombée, sans majoration de l'enveloppe budgétaire, ces services ne pourront pas être offerts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la

recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Gervais DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 1er mai 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moris MARKARIAN
Chef de division voirie & parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-26

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1186152007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 10 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location d'autoniveleuses pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 3 639 012,21 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 3 649 012,21 \$, taxes incluses.

D'entériner une dépense additionnelle de 10 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location d'autoniveleuses pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 3 639 012,21 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 3 649 012,21 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-03 09:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner une dépense additionnelle de 10 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de déneigement dans le cadre de l'appel d'offres 15-14622 portant sur la location d'autoniveleuses pour les travaux de déneigement des saisons hivernales 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 majorant ainsi la dépense totale autorisée de 3 639 012,21 \$, taxes incluses, à un montant approximatif de 3 649 012,21 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

L'hiver 2017-2018 peut être qualifié d'exceptionnel. Il est tombé plus de 200 cm. Au-delà des précipitations qui ont été plus abondantes que la normale, le facteur exceptionnel découle de la fréquence des précipitations qui ont entraîné sept opérations de chargements de la neige coup sur coup. Couplé aux températures très froides qui ont perduré de décembre à la fin février, ceci a empêché la neige de fondre. En temps normal, environ 50% de la neige qui tombe est ramassée lors des chargements de la neige. Cette année, ce taux a grimpé à 90%.

Ceci a inévitablement des conséquences financières puisque les budgets et les autorisations de dépenses sont basés sur le coût moyen des contrats en fonction de leurs durées respectives. Conséquemment, les autorisations de dépenses sont insuffisantes pour les contrats de déneigement.

Le contrat accordé dans le cadre de l'appel d'offres public no. 15-14622 prévoyait une dépense totale fixée en fonction d'un nombre approximatif de 275 heures de services de location de vingt autoniveleuses dont trois avec ailes de côté (avec opérateurs) par année selon un taux unitaire et indexation annuelle. Les travaux étaient répartis entre les entrepreneurs suivants : Pépinière et Paysagiste Marina inc. pour un montant de 583 354,41 \$, taxes incluses, Les Pavages J.M. Beulieu pour un montant de 862 121,93 \$, taxes incluses, Excavation Pascal Beulieu pour un montant de 184 861,69 \$, taxes incluses, Transport Patrick Brisebois pour un montant de 349 064,10 \$, taxes incluses, Les Entreprises Pierre Ladouceur inc. pour un montant de 341 475,75 \$, taxes incluses, Francis Vanier pour un montant de 359 498,08 \$, taxes incluses, Niveleuse A.M.F. pour un montant de 327 247,59 \$, taxes incluses et Les Entreprises Canbec Construction inc. pour un montant de 631 388,66 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 20 0624 - 22 octobre 2015 - D'autoriser une dépense totale de 3 673 159,79 \$, taxes incluses, pour la location horaire de vingt autoniveleuses dont trois avec ailes de côté pour les travaux de déneigement pour une durée de trois saisons hivernales, soit 2015-2016,

2016-2017 et 2017-2018 avec deux options de renouvellement hivernal pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020. (Appel d'offres public no 15-14622).
D'accorder les contrats de location d'autoniveleuses dont trois avec ailes de côté aux firmes suivantes :

NOM DE LA FIRME	MONTANT (taxes incluses)
Pépinière et Paysagiste Marina inc.	583 354,41 \$
Excavation Pascal Beaulieu	184 861,69 \$
Les Pavages J.M. Beaulieu	862 121,93 \$
Transport Patrick Brisebois	349 064,10 \$
Les Entreprises Pierre Ladouceur inc.	341 475,75 \$
Francis Vanier	359 498,08 \$
Niveleuse A.M.F.	327 247,59 \$
Les Entreprises Canbec Construction inc.	631 388,66 \$

DESCRIPTION

Les contrats de Transport Patrick Brisebois inc., Les Entreprises Pierre Ladouceur Inc. et Francis Vanier seront augmentés de façon à payer les heures réelles utilisées en fonction d'un nombre additionnel approximatif de 50 heures au taux horaire prévu au devis qui seront réparties entre les trois entrepreneurs précités.

JUSTIFICATION

Nous avons utilisé 200 heures de location de niveleuses pour la saison 2015-2016 et une moyenne de 265 heures pour la saison 2016-2017. Compte tenu des heures de location utilisées jusqu'ici pour la saison 2017-2018, le budget initial alloué pour les trois saisons ne suffira pas pour payer les travaux de déneigement de cette troisième année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est nécessaire de majorer l'enveloppe budgétaire d'un montant approximatif de 10 000,00 \$ taxes incluses pour faire passer la dépense totale autorisée de 3 639 012,21 \$ taxes incluses à un montant approximatif de 3 649 012,21 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de déneigement sont un service essentiel offert aux citoyens de l'arrondissement. Étant donné les grandes quantités de neige tombée, sans majoration de l'enveloppe budgétaire, ces services ne pourront pas être offerts.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires. À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Gervais DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moris MARKARIAN
Chef de division voirie & parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-27

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1180269003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 28 267,06 \$, taxes incluses, pour le contrat BAT.17-324, octroyé à Procova Inc. pour des travaux de restauration du complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 1 545 493,95 \$, taxes incluses à 1 573 761,01 \$ taxes incluses.

D'autoriser une dépense additionnelle de 28 267,06 taxes incluses, pour le contrat BAT.17-324, octroyé à Procova Inc. pour des travaux de restauration du complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 1 545 493,95 \$, taxes incluses à 1 573 761,01 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-03 09:06

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180269003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 28 267,06 \$, taxes incluses, pour le contrat BAT.17-324, octroyé à Procova Inc. pour des travaux de restauration du complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle, majorant ainsi le montant initial du contrat de 1 545 493,95 \$, taxes incluses à 1 573 761,01 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour but d'autoriser une dépense additionnelle de 28 267,06 \$, taxes incluses, pour le contrat BAT.17-324, octroyé à Procova Inc. pour des travaux de restauration du complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle, Cette somme s'ajoute au montant de 1 545 493,95 \$ taxes incluses, accordé par le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 1er mai 2017.

La planification et la réalisation des travaux à l'aquadôme ont été exécutées dans un laps de temps très court afin de respecter la fenêtre de fermeture du complexe. Ces travaux devaient avoir lieu pendant la saison d'été où l'ouverture des piscines extérieures pouvait compenser l'offre de services. De plus, ce contrat incluait les branchements et la mise en services des équipements de filtration et de ventilation fournis par deux autres entreprises, ce qui augmentait les difficultés d'installation et de mise en service des équipements.

Des contingences de 122 200,00 \$ avant taxes étaient prévues au contrat, mais des extras de 24 585,40 avant taxes, en surplus de ce montant ont été nécessaires pour réaliser l'ensemble des travaux dans les délais prévus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA17 20 0242 adoptée le 1er mai 2017: D'autoriser une dépense maximale de 1 545 493,95 \$, taxes incluses, pour des travaux de restauration du complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Procova Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 485055 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 545 493,95 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

Résolution: CA17 20 0225 adoptée le 10 avril 2017 : D'autoriser une dépense maximale de 595 719,97 \$ taxes incluses, pour l'acquisition, la livraison et l'installation de deux unités de déshumidificateurs au complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Lanrefco Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 483963 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 595 719,97 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges

Résolution: CA17 20 0226 adoptée le 10 avril 2017 : D'autoriser une dépense maximale de 166 574,37 \$, taxes incluses, pour l'acquisition, la livraison et l'installation des composantes principales des équipements de filtration des deux bassins du complexe aquatique Michel-Leduc dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'accorder à Nordmec Construction Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 483968 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 166 574,37 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

L'installation d'une plateforme dans la salle mécanique pour permettre l'entretien des équipements mécaniques au montant de 17 215,00 \$ avant taxes et le temps supplémentaire (non prévu) pour des travaux durant la période des vacances de construction au montant 14 000,00 \$ sont des exemples de montants supplémentaires demandés. L'augmentation du coût représente 1.8% du montant initial.

JUSTIFICATION

Les travaux supplémentaires étaient nécessaires pour permettre de compléter les branchements entre les unités installées par d'autres fournisseurs. Certains détails ne pouvaient être complétés qu'après l'installation physique des unités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser de 28 267,06 \$, taxes incluses, sera assumée à 100% par l'arrondissement à l'aide du PTI bâtiment, règlement Las-0104 (2016).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Gervais DION)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SAVARD
C/d edifices & equipements <<arr.lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-26

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

**Dossier # : 1182365011**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier les résolutions CA18 20 0131 et CA18 20 0132 afin que la dépense totale de chacun inclut les frais incidents et modifier la résolution CA18 20 0134 afin d'accorder le contrat au prix du soumissionnaire retenu

D'amender la résolution CA18 20 0131 afin qu'elle se lise comme suit :

D'autoriser une dépense totale de 1 862 295,62 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues de l'arrondissement, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Cojalac Inc., le contrat T.17-1730 à cette fin (soumission 509731), au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 788 232,62 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'amender la résolution CA18 20 0132 afin qu'elle se lise comme suit

D'autoriser une dépense totale de 517 057,75 \$, taxes incluses, pour des travaux de transformation d'une station de pompage en belvédère, incluant des travaux de stabilisation en rive, parc riverain dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Les entreprises J. Piccioni inc., le contrat A.P.18-1753 à cette fin (soumission 532720), au prix de sa soumission, soit au prix total de 512 057,75 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'amender la résolution CA18 20 0134 afin qu'elle se lise comme suit :

D'autoriser une dépense totale de 287 068,60 \$, taxes incluses, pour la construction d'un jeu d'eau au parc Lawrence dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer à Terrassement Limoges et Fils, le contrat A.P.18-1757 à cette fin (soumission 536094), au prix de sa soumission, soit au prix total de 277 068,60 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-26 11:11

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182365011

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier les résolutions CA18 20 0131 et CA18 20 0132 afin que la dépense totale de chacun inclut les frais incidents et modifier la résolution CA18 20 0134 afin d'accorder le contrat au prix du soumissionnaire retenu

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 avril 2018 trois résolutions ont été adoptées portant sur divers contrats. Il est nécessaire d'amender les résolutions afin de corriger les erreurs suivantes :
 Résolution CA18 200131 - Contrat de 1 788 232,62 \$ taxes incluses à Cojalac Inc. pour la reconstruction de sections de trottoirs sur différentes rues
 La dépense totale indiquée de 1 788 232,62 \$ taxes incluses aurait dû inclure les frais incidents de 74 063,00 \$. La dépense totale aurait donc dû être 1 862 295,62 \$ taxes incluses.

Résolution CA18 200132 - Contrat de 477 424,20 \$ taxes incluses aux Entreprises J. Piccioni inc. pour la transformation de la station de pompage en belvédère
 Le prix du soumissionnaire retenu est de 512 057,75 \$ taxes incluses et non de 477 424,20 \$ taxes incluses. De plus, la dépense totale indiquée de 477 424,20 \$ taxes incluses aurait dû inclure les frais incidents de 5 000 \$. La dépense totale aurait donc dû être 517 057,75 \$ taxes incluses.

Résolution CA18 200134 - Contrat de 277 068,60 \$ taxes incluses à Terrassement Limoges et Fils pour la construction de jeux d'eau au parc Lawrence
 La dépense totale indiquée de 277 068,60 \$ taxes incluses aurait dû inclure les frais incidents de 10 000 \$. La dépense totale aurait donc dû être 287 068,60 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA18 20 0131 - contrat à Cojalac Inc.
- CA18 20 0132 - contrat accordé aux Entreprises J. Piccioni inc.
- CA18 20 0134 - contrat à Terrassement Limoges et Fils

DESCRIPTION

De modifier les résolutions CA18 20 0131 et CA18 20 0134 afin d'inclure le montant des frais incidents dans le total des dépenses autorisées.
 De modifier la résolution CA18 20 0132 afin de modifier le montant des dépenses totales ainsi que le montant du contrat accordé aux Entreprises J. Piccioni inc.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-04-24



Dossier # : 1183035005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 25 avril 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2018.

Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 25 avril 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2018.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-05-03 09:07

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183035005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources financières_matérielles et informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 25 avril 2018, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2018.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 février au 20 mars 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour février 2018 entérinés par le conseil d'arrondissement CA18 200153.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 21 mars au 25 avril 2018 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mars 2018 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2018-05-01



Dossier # : 1182365005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de LaSalle

Avis de motion est donné de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-23 16:37

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182365005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption du projet de loi 122 le 16 juin 2017, la *Loi sur les cités et villes* a été amendée afin d'y ajouter l'article 345.1 qui précise qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics. Le règlement doit prévoir minimalement une diffusion sur Internet. Une fois adopté, ce règlement ne peut toutefois être abrogé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Il est recommandé de profiter de la possibilité d'adopter un règlement sur les avis publics. Tous les avis publics à l'exception des avis d'appels d'offres publics seront publiés uniquement directement sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

La publication des avis publics sur le site de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de LaSalle a plusieurs avantages. La publication pourra se faire plus rapidement sans être restreinte par les dates de tombées des journaux. L'arrondissement aura une plus grande souplesse si des avis correctifs sont nécessaires à la suite de changements de dernière minute aux dossiers. Des économies annuelles approximatives de 20 000 \$ sont à anticiper en fonction des coûts 2014 à 2017. Enfin, cette rapidité et cette souplesse permettront d'offrir un meilleur service aux citoyens tout en économisant des frais considérables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Économies annuelles approximatives de 20 000 \$ anticipées en fonction des coûts 2014 à 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-02-21



Dossier # : 1182363018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14)

D'adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le second projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 15:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14)

CONTENU

CONTEXTE

Le propriétaire d'un bâtiment qui se trouve dans une zone où seuls les usages commerciaux de vente au détail et de service ainsi que des usages mixte (commercial au rez-de-chaussée et résidentiel à l'étage) sont autorisés. Le propriétaire n'arrive pas à trouver un locataire commercial pour occuper le rez-de-chaussée et le sous-sol de son bâtiment, et ce, depuis plusieurs années.

Le bâtiment, construit en 1924, était originellement construit pour des fins entièrement résidentielles et il a été occupé à cette fin au rez-de-chaussée et à l'étage pendant plusieurs années. Le rez-de-chaussée a ensuite été occupé à une fin commerciale quelques années, mais le bâtiment a toujours conservé son aspect entièrement résidentiel. C'est d'ailleurs en partie pour cette raison que le propriétaire dit avoir de la difficulté à trouver un locataire commercial et ce, depuis les 10 dernières années.

En 2008, le propriétaire, qui était le même qu'actuellement, a déposé une demande de P.P.C.M.O.I. afin que son immeuble soit entièrement occupé à des fins résidentielles. Le projet avait fait l'objet d'une résolution favorable par le conseil d'arrondissement, mais le propriétaire a finalement retiré sa demande en cour de procédure d'avis public pour des raisons financières. Il désire aujourd'hui poursuivre sa demande.

Le bâtiment se situe dans la zone C02-11 où seuls les commerces de détail et de service ainsi que les commerces mixtes (commerce et habitation) y sont autorisés. Nous constatons toutefois dans la zone, en plus des bâtiments entièrement commerciaux et des bâtiments mixtes, quelques habitations entièrement résidentielles, dont l'immeuble voisin de celui visé par la demande.

En ce qui a trait au Plan d'urbanisme, la demande respecte les objectifs du chapitre 10 qui porte sur l'arrondissement de LaSalle. Le bâtiment se situe d'ailleurs dans un secteur dont l'affectation principale est résidentielle.

La demande vise donc à accorder l'occupation de l'ensemble du bâtiment à une fin résidentielle, soit l'usage « habitation bifamiliale », alors que seuls les usages "commerce de

détail et de service" ainsi que "commerce mixte" sont autorisés en vertu des articles numéros 3.5.1 et 3.5.1.4 (grille des usages et des normes de la zone C02-11) du règlement de zonage 2098, où se situe la propriété, donc une occupation entièrement commerciale ou une occupation du rez-de-chaussée commerciale et de l'étage à des fins d'habitation est autorisée. Elle vise aussi à accorder la modification de l'occupation d'un bâtiment aux fins d'une habitation bifamiliale qui ne présenterait aucune unité de stationnement, alors qu'en vertu de l'article 6.1.5.1 du règlement de zonage, une telle modification doit comprendre l'aménagement d'au moins deux (2) cases de stationnement. La cour arrière peut difficilement être aménagée afin d'accueillir des unités de stationnement, particulièrement considérant qu'elle est enclavée. On ne peut effectivement accéder à la cour arrière qu'en passant par le stationnement public de la ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel numéro 1082363093 (résolution numéro CA09 20 0054) pour l'adoption d'un P.P.C.M.O.I.

DESCRIPTION

Adopter, en vertu du règlement numéro LAS-0041 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (P.P.C.M.O.I.), le projet de résolution visant à autoriser, malgré les articles numéros 3.5.1, 3.5.4.1 et 6.1.5.1 du règlement de zonage numéro 2098, l'occupation de l'ensemble du bâtiment situé aux 7642 et 7644, rue Centrale, à des fins d'habitation de type "bifamiliale - h2" sans aucune case de stationnement (PP-14).

JUSTIFICATION

Recommandations du comité consultatif d'urbanisme:

- Ø **Considérant** que le projet respecte le Plan d'urbanisme;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les critères du règlement sur les P.P.C.M.O.I.;
- Ø **Considérant** que le bâtiment présente une facture résidentielle, qu'il a été construit à cette fin et qu'il a été occupé principalement à cette fin pendant plusieurs années depuis sa construction;
- Ø **Considérant** que l'environnement du bâtiment est propice à une occupation entièrement commerciale et à une occupation mixte, mais que quelques immeubles situés dans la zone C02-11 sont déjà occupés à une fin entièrement résidentielle;
- Ø **Considérant** qu'il serait très difficile d'aménager des cases de stationnement sur la propriété, sans devoir, en plus, établir une servitude de passage sur le terrain du stationnement public de l'arrondissement;
- Ø **Considérant** qu'une demande de P.P.C.M.O.I. a déjà fait l'objet d'une recommandation favorable en 2008 de la part du CCU et d'une résolution d'approbation par le conseil d'arrondissement, mais que la demande a été annulée par manque de fonds du requérant:

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable au projet de résolution.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis du CCU;
2. adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution;
3. avis public et affichage sur le site annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
4. assemblée publique de consultation;
5. adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de résolution;
6. avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;
7. adoption par le conseil d'arrondissement de la résolution;
8. entrée en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité au règlement numéro LAS-0041.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-03-22



Dossier # : 1182363012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de règlement P.2098-LAS-192 amendant le règlement de zonage afin de simplifier le processus pour la tenue de ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie».

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 28 mars 2018 à 19 h ;

Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement,

D'adopter le second projet de règlement portant le numéro P.2098-LAS-192 intitulé « *Règlement amendant le règlement de zonage no 2098 afin de simplifier le processus pour la tenue de ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie »* » et de publier l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-03-29 15:31

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1182363012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier diverses dispositions afin de limiter la tenue des ventes de garage, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement extérieur d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage «commerce» et «industrie»

Attendu que le conseil a adopté le second projet de règlement P.2098-LAS-192 le 3 avril 2018 et qu'à cet effet un avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum a été publié le 12 avril 2018 ;
Attendu qu'aucune demande de participation n'a été reçue,

D'adopter le règlement portant le numéro 2098-LAS-192, intitulé « *Règlement amendant le règlement numéro 2098 afin de simplifier le processus pour la tenue de ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie »* » et le transmettre à la Direction de la planification et des interventions stratégiques de la Ville de Montréal pour fins d'obtention d'un certificat de conformité.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-23 11:26

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le second projet de règlement P.2098-LAS-192 amendant le règlement de zonage afin de simplifier le processus pour la tenue de ventes-débarras, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie».

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier diverses dispositions afin de limiter la tenue des ventes de garage, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement extérieur d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage «commerce» et «industrie»

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender le règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier diverses dispositions afin de limiter la tenue des ventes de garage, d'étendre la période d'entreposage et de stationnement extérieur d'équipement de récréation et d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage «commerce» et «industrie»

CONTENU

CONTEXTE

Dans l'optique d'alléger certains règlements et d'optimiser ses opérations, l'arrondissement veut modifier sa réglementation sur les 3 aspects suivants :

1. Vente de garage

En vertu de la réglementation en vigueur, il est possible pour un citoyen de faire un maximum de deux (2) ventes de garage par année. Les ventes de garage ne peuvent s'étendre sur plus de deux (2) jours consécutifs. Certaines normes s'appliquent également sur l'affichage pour annoncer la vente de garage.

En période estivale, beaucoup d'efforts sont déployés par la Direction des relations avec les citoyens, le greffe et les services administratifs, pour délivrer les certificats d'autorisation de ventes de garage au coût de dix dollars (10 \$). La surveillance et le contrôle, afin de vérifier si les citoyens respectent les conditions d'émission des certificats, nécessitent également un engagement important du personnel de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

L'arrondissement désire simplifier ses opérations et offrir un meilleur service à la clientèle en permettant les ventes de garage à trois (3) occasions, et ce, sans que les citoyens n'aient à demander un certificat d'autorisation. Les dates sont prédéterminées chaque année. Les trois (3) périodes sont la fin de semaine de la fête des Patriotes au mois de mai, la 2e fin de semaine complète de juillet et la fin de semaine de la fête du Travail au mois de septembre . Les fins de semaine avec des fêtes permettent ainsi des ventes de garage qui s'échelonnent sur 3 jours soit du samedi au lundi.

2. Équipement de récréation

Les changements climatiques ont augmenté la période où les sports estivaux peuvent être pratiqués. Il est désormais possible de pratiquer certains sports, nécessitant entre autres des équipements motorisés, plus tôt au printemps et plus tard à l'automne. En vue de répondre à cette demande croissante, l'arrondissement veut augmenter la période où il est possible d'entreposer et de stationner à l'extérieur les équipements de récréation (véhicule

tout terrain, remorque, roulotte, bateau, etc.). Les dates actuelles qui sont du 15 avril au 1er novembre sont remplacées par les dates du 1er avril au 1er décembre.

3. Escalier ouvert donnant accès au sous-sol

Le règlement vise à corriger une erreur administrative qui s'est glissée lors de la rédaction du règlement amendant le règlement de zonage numéro 2098 (2098-LAS-179). Lors de cet amendement, la construction d'un escalier ouvert donnant accès au sous-sol pour les classes d'usage « commerce » et « industrie » a été rendue impossible par la suppression des mots « ou au sous-sol » aux articles 6.2.1(11) et 6.3.1(10). Le règlement vient corriger cette erreur.

Dispositions au plan d'urbanisme

Les modifications suggérées ne modifient aucune disposition du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Les amendements suggérés sont donc conformes à ce dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le règlement de zonage numéro 2098 est modifié afin :

1. de permettre la tenue des ventes de garage à trois (3) occasions prédéterminées durant l'année;
2. d'étendre la période d'entreposage extérieur d'équipement de récréation du 1^{er} avril au 1^{er} décembre;
3. d'autoriser les escaliers ouverts donnant accès au sous-sol d'un bâtiment pour les classes d'usage « commerce » et « industrie ».

Dans l'optique d'assurer une cohérence réglementaire, le règlement établissant les tarifs numéro LAS-0007 est modifié afin de supprimer l'exigence de payer dix dollars (10 \$) pour obtenir un certificat autorisant la tenue d'une vente de garage (sommaire décisionnel 1182363013).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

1. Il respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal;
2. Il allège la réglementation;
3. Il permet de créer un événement "vente de garage" sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement;
4. Il permet d'optimiser les opérations de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de règlement

Avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation publique

Assemblée publique de consultation

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un deuxième projet de règlement

Avis public décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire

Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement

Réception du certificat de conformité

Entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-02-26



Dossier # : 1180269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 18 décembre 2017;

D'adopter le règlement LAS-0116 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-02-15 15:28

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1180269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

De recevoir le certificat déposé par la secrétaire d'arrondissement substitut suite au registre tenu les 9, 10, 11, 12 et 13 avril 2018 concernant le règlement LAS-0116 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle* ».

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-16 11:46

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1180269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Avis de motion et présentation du règlement: 5 février 2018
Adoption: 5 mars 2018
Avis public pour la tenue d'un registre: 15 mars 2018
Registre: 21-22 mars 2018
Dépôt du certificat: 3 avril 2018
Envoi au MAMROT: 9 avril 2018

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1180269002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION**Dossier # :1180269002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA17 20 0411 - Adoptée le 14 août 2017 - D'approuver le programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Résolution: CA17 20 0087 - Adoptée le 6 février 2017 - D'adopter le règlement LAS-0111 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 1 232 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle" sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. De décréter la tenue d'un registre afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments de l'arrondissement de LaSalle. Les travaux pourront consister à la réfection majeure des différents bâtiments de l'arrondissement incluant les chalets de parcs, arénas, Hôtel de Ville, etc tels que le remplacement de fenêtres et de portes, les toits, les escaliers, les structures du bâtiments, les équipements de plomberie, ventilation et chauffage, la réfection de locaux, etc. selon l'état et l'utilisation actuel et future des bâtiments.

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 2 000 000 \$. Cet emprunt sert à financer une partie des travaux de réfection de divers bâtiments prévus au programme triennal d'immobilisations.

Projet Investi Sous-projet Crédits
56700 18-56700-000 2 000 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de l'avis de motion au conseil d'arrondissement du 5 février 2018;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du mars 2018;
Tenue d'un registre;
Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;
Octroi des contrats à partir du mois juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 17 janvier 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-17

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

**Dossier # : 1182365008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114

Vu l'article 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);
Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) et plus particulièrement le paragraphe 2^e du deuxième alinéa de cet article;

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

Attendu l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 avril 2018;

D'adopter le règlement LAS-0118 intitulé " *R èglement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114* " sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

De décréter la tenue d'un registre du 23 au 27 avril 2018 afin de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-05 15:36

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement



Dossier # : 1182365008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114

De recevoir le certificat déposé par la secrétaire d'arrondissement suite au registre tenu les 23, 24, 25, 26 et 27 avril 2018 concernant le règlement LAS-0118 intitulé « *Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle* ».

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2018-04-30 11:14

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1182365008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1182365008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal M GAGNON
Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1182365008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 970 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle et abrogeant le règlement LAS-0114

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement peut procéder à l'adoption d'un règlement d'emprunt de type "parapluie" pour permettre la réalisation de certains travaux inscrits au programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement, le tout tel qu'adopté par le conseil municipal. Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 970 000 \$ pour des travaux de réfection de différents bâtiments dans l'arrondissement de LaSalle

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 20 0506 adoptée le 6 septembre 2016 - programme triennal 2017-2018-2019
 Résolution CA16 20 0086 adoptée le 1er février 2016 - règlement LAS-0104 autorisant un emprunt de 1 232 000 \$ pour la réfection de différents bâtiments
 Résolution CA17 200031 adoptée le 6 mars 2017 - dépôt du certificat de registre de la secrétaire d'arrondissement

DESCRIPTION

Il s'agit des travaux de réfection de différents bâtiments, soit un agrandissement de chalet de parc, la réfection structurale de bâtiment, l'accessibilité universelle d'un bâtiment, le chauffage, l'électricité, le revêtement extérieur, etc.. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder vingt (20) ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

JUSTIFICATION

L'autorisation du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation. À la suite de l'adoption du projet de loi 122, la formule de calcul précisant le nombre de jours pour la tenue d'un registre dans le cas d'un règlement d'emprunt a été modifié. Le délai antérieur de deux jours applicable à l'arrondissement de LaSalle est maintenant passé à cinq jours. Compte tenu que le règlement LAS-0114 avait été adopté à la suite d'un registre de deux jours, il est nécessaire de recommencer le processus afin de tenir un registre de cinq jours. Le nouveau règlement est identique au règlement LAS-0114 qu'il abroge.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt est de 970 000 \$. Cet emprunt sert à financer une partie des travaux de réfection de divers bâtiments prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation: 3 avril 2018

Adoption du règlement: 9 avril 2018

Tenue d'un registre: 16 au 20 avril

Approbation du règlement par le MAMOT

Octroi des contrats à partir du mois de mai

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-03-27

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

Pierre DUPUIS
Directeur



Dossier # : 1182363032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une fenêtre en baie au bâtiment situé aux 8619 à 8623, boul. LaSalle

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3001408574), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une fenêtre en baie au bâtiment situé aux 8619 à 8623, boul. LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 13:01

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une fenêtre en baie au bâtiment situé aux 8619 à 8623, boul. LaSalle

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à remplacer la fenêtre gauche du rez-de-chaussée de la façade principale par une fenêtre en baie. Le cadre de celle-ci serait en aluminium lisse de couleur beige, de la même couleur que les cadres des portes et fenêtres existants. Cette habitation trifamiliale, de même que l'habitation trifamiliale qui lui est jumelée, ne présentent pas de fenêtre en baie. L'on trouve toutefois, sur d'autres bâtiments avoisinants similaires, des fenêtres en baie s'apparentant à celle souhaitée par la requérante et ce, autant au rez-de-chaussée qu'à l'étage des façades principales. La majorité des fenêtres en baie semblent avoir été ajoutées au fil des années.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent à l'article au chapitre 8 (secteur Parcours riverain).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3001408574), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre l'installation d'une fenêtre en baie au bâtiment situé aux 8619 à 8623, boul. LaSalle.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 avril 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet respecte l'expression architecturale du bâtiment et contribue à le mettre en valeur;
- Ø **Considérant** que la qualité des matériaux de la fenêtre proposée sont d'une qualité équivalente ou supérieure à ceux des parties d'origine et sont compatibles avec le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet doit être conçu en prenant en considération le traitement des bâtiments comparables de qualité, situés dans le voisinage, aux

niveaux des ouvertures et des saillies;
Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (secteur Parcours riverain);
Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-04-23



Dossier # : 1182363031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur du mur de la façade principale du bâtiment situé aux 90 à 96, rue Athole

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3001405571), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur du mur de la façade principale du bâtiment situé aux 90 à 96, rue Athole.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 13:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur du mur de la façade principale du bâtiment situé aux 90 à 96, rue Athole

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à remplacer l'ensemble du revêtement extérieur du mur de la façade principale, actuellement de la brique et de la pierre, par de la brique.

Le bâtiment visé est un quadruplex, mais qui s'apparente à un bâtiment de type « plex LaSallois », de par ses formes et son organisation architecturale. Bien qu'il ne soit pas exactement un « plex LaSallois », nous pouvons suivre certaines des lignes directrices émises pour ceux-ci afin de s'assurer de la conservation et de la mise en valeur des caractéristiques du bâtiment (la maçonnerie dans le cas qui nous intéresse).

Ainsi, même si le revêtement de pierre serait remplacé, celui-ci serait remplacé par une brique dont le format serait identique à la brique existante et serait dans les mêmes teintes. Quant au reste du revêtement de la façade principale, actuellement de la brique, il serait remplacé par la même brique que celle proposée en remplacement de la pierre. L'ensemble du mur de la façade principale serait donc revêtu de la même brique. Il n'y aurait qu'une différence au niveau de l'appareillage de la brique. En effet, la brique actuelle est posée en panneresse, mais l'appareillage des arêtes (angle de la façade principale et des façades latérales) est « droit horizontal », contrairement à l'appareillage des briques des parties centrales de la façade principale qui est « grec ». L'appareillage proposé pour la nouvelle brique respecterait cette caractéristique du revêtement actuel. L'appareillage différent des arêtes serait donc repris.

En ce qui a trait à la brique elle-même, celle-ci serait une brique d'argile de couleur beige (compagnie Glen-Gery, Extruded Series, format modulaire, modèle Flashed Fall Grey, fini lisse, ou l'équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent au chapitre 18 (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêts).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3001405571), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre le remplacement de l'ensemble du revêtement extérieur du mur de la façade principale du bâtiment situé aux 90 à 96, rue Athole.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 avril 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;
- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêts);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-23

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1182363030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin d'ajouter une porte d'entrée et une porte de garage pour une nouvelle suite industrielle au bâtiment situé aux 2345 à 2385, rue Léger

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3001402883), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin d'ajouter une porte d'entrée et une porte de garage pour une nouvelle suite industrielle au bâtiment situé aux 2345 à 2385, rue Léger.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 12:58

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin d'ajouter une porte d'entrée et une porte de garage pour une nouvelle suite industrielle au bâtiment situé aux 2345 à 2385, rue Léger

CONTENU

CONTEXTE

La demande vise à ajouter une porte d'entrée ainsi qu'une porte de garage sur la façade latérale droite d'un bâtiment situé en secteur industriel.

Le bâtiment présente déjà plusieurs suites. Une nouvelle suite serait aménagée sur la façade latérale droite, d'où le besoin d'ajouter des ouvertures, dont une nouvelle entrée principale.

Le perron existant devant l'entrée principale de la suite voisine, située à l'angle de la façade principale et de la façade latérale droite, serait prolongé afin de créer un trottoir jusqu'à l'entrée principale de la nouvelle suite. Le tout, afin de s'assurer de la sécurité des piétons.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif au PIIA se trouvent à l'article au chapitre 3 (bâtiments industriels).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3001402883), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin d'ajouter une porte d'entrée et une porte de garage pour une nouvelle suite industrielle au bâtiment situé aux 2345 à 2385, rue Léger.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 avril 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que le projet présente un traitement d'une qualité architecturale équivalente pour toutes les façades visibles à partir des voies publiques et de circulation et favorise la transparence de tous ces murs;
- Ø **Considérant** que les interventions mettent en valeur le bâtiment;

- Ø **Considérant** que l'ajout d'ouvertures permet de créer un architectural diversifié en éliminant les longues façades;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (bâtiments industriels);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-04-23



Dossier # : 1182363029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une partie d'une façade d'un bâtiment commercial situé au 7077, boul. Newman

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3001397866), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une partie d'une façade d'un bâtiment commercial situé au 7077, boul. Newman.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 13:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une partie d'une façade d'un bâtiment commercial situé au 7077, boul. Newman

CONTENU

CONTEXTE

Le commerce Structube souhaite s'installer dans une partie du Carrefour Angrignon, côté du boulevard Angrignon. Afin que les clients puissent accéder directement au futur local de Structube par l'extérieur, une nouvelle entrée doit être aménagée. Ainsi, une partie du mur existant serait démolie afin d'aménager le nouveau portique. Celui-ci serait composé de murs rideaux de verre clair, entouré de panneaux en aluminium de couleur rouge. Des portes de services, situées à proximité, seraient enlevées et d'autres seraient aménagées.

Il est à noter qu'un (1) arbre de taille moyenne doit être abattu afin de permettre l'aménagement de la nouvelle entrée. Les requérants proposent de planter un nouvel arbre en bordure du boulevard Angrignon. Des petits arbustes seront aussi plantés de long du trottoir menant à la nouvelle entrée du commerce.

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA se trouvent à l'article au chapitre 18 (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêts).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Accepter, en vue de l'émission d'un permis de transformation (3001397866), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la modification d'une partie d'une façade d'un bâtiment commercial situé au 7077, boul. Newman.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 avril 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø **Considérant** que les interventions respectent l'expression architecturale du bâtiment;

- Ø **Considérant** que les matériaux et les détails architecturaux mettent en valeur le bâtiment;
- Ø **Considérant** que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (tout le territoire – autres secteurs que ceux d'intérêts);
- Ø **Considérant** que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-04-23



Dossier # : 1182363028

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" de 199 logements situé sur le lot numéro 6 127 451 (boul. Shevchenko) et l'aménagement du terrain

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (3001321542), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" de 199 logements situé sur le lot numéro 6 127 451 (boul. Shevchenko) et l'aménagement du terrain.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-24 12:54

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1182363028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" de 199 logements situé sur le lot numéro 6 127 451 (boul. Shevchenko) et l'aménagement du terrain

CONTENU

CONTEXTE

Le projet vise la construction d'une habitation multifamiliale de 199 logements répartis sur 10 étages sur le lot 6 127 451, située à l'angle du boulevard Shevchenko et de la rue Jean-Chevalier. À terme, le bâtiment sera la phase 3 du projet Apéro, dont les phases 1 et 2 sont déjà construites. Au niveau de la rue, le bâtiment présente un traitement architectural et des aménagements paysagers adaptés à l'échelle du piéton par la création d'un basilaire de 3 étages, le retrait du quatrième et le traitement architectural des étages supérieurs. Composé de deux tours totalisant 10 étages reliées au centre par un volume de trois étages, l'ensemble s'intègre au tissu urbain environnant avec un retrait de huit étages à l'arrière. Deux niveaux de stationnement intérieurs totalisant 249 cases seront aménagés et un débarcadère pouvant abriter 3 cases de stationnement extérieures le sera en façade. Le projet minimise ainsi les espaces minéralisés qui favorisent la formation d'îlots de chaleur. L'espace compris au sol sera aménagé de façon conviviale et permettra une perméabilité par l'aménagement d'allées piétonnes reliant le bâtiment aux autres. Des techniques particulières de plantation sur dalle assureront des aménagements paysagers intéressants. L'immeuble comprend des insertions de matériaux, des alcôves, des décrochés et des jeux de volumes permettant de briser la masse. Des études relatives à l'ensoleillement et aux impacts éoliens ont été déposées. Le projet respecte les exigences de la réglementation. Le bâtiment serait principalement revêtu de brique d'argile de couleur rouge (marque Brampton Brick, format max, couleur St-John, ou l'équivalent), de blocs architecturaux gris (marque Permacon, format 8 pouces par 16 pouces, fini meulé, couleur nacré, gris nordik et couleur charbon, ou équivalent) et de panneaux d'aluminium (marque Gentek de couleur blanc pur et de couleur noire, ou équivalent).

Les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (LAS-0014) se trouvent au chapitre 25 (secteur Les boulevards Shevchenko et Bishop-Power).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'accepter, en vue de l'émission d'un permis de construction (3001321542), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'un bâtiment de type "multifamilial" de 199 logements situé sur le lot numéro 6 127 451 (boul. Shevchenko) et l'aménagement du terrain.

JUSTIFICATION

À sa séance du 4 avril 2018, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet, pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre à un ensemble de bâtiments déjà construits;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment permet un encadrement du boulevard Shevchenko en rétablissant un front continu et structurant du côté est ;
- Ø CONSIDÉRANT que l'immeuble offre un traitement architectural intéressant permettant de briser la masse par la création d'un basilaire, la fragmentation des volumes, un traitement architectural innovant et un aménagement paysager intéressant créant des ambiances et des espaces conviviaux;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet permet une intégration au tissu urbain par une distribution des volumes pour une plus grande densité sur Shevchenko et une transition harmonieuse entre les bâtiments localisés sur la rue Curé- de Rossi et le boulevard Shevchenko;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet favorise la perméabilité entre les différents bâtiments à proximité par l'aménagement d'allées piétonnières;
- Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés sont de caractère sobre;
- Ø CONSIDÉRANT qu'une étude d'ensoleillement a été déposée et qu'elle respecte les exigences de la réglementation;
- Ø CONSIDÉRANT qu'une étude d'impact éolien a été réalisée et qu'elle respecte les exigences de la réglementation;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux PIIA (Chapitre 25 - Les boulevards Shevchenko et Bishop-Power);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux autres règlements applicables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Projet conforme au règlement numéro LAS-0014.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2018-04-23



Dossier # : 1182363033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 84 240 \$ pour la demande de permis (3001301693) visant l'agrandissement d'un bâtiment de type «mixte» sur le lot numéro 1 724 868 (avenue Dollard)

D'accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 84 240 \$ pour la demande de permis (3001301693) visant l'agrandissement d'un bâtiment de type «mixte» sur le lot numéro 1 724 868 (avenue Dollard).

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-26 11:15

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1182363033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 84 240 \$ pour la demande de permis (3001301693) visant l'agrandissement d'un bâtiment de type «mixte» sur le lot numéro 1 724 868 (avenue Dollard)

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement 10-018, intitulé Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de LaSalle, exige préalablement la délivrance d'un permis de construction concernant un projet de redéveloppement, le propriétaire doit, au choix du conseil, soit :

1. Céder à l'arrondissement 10 % du site; ou
2. Verser à l'arrondissement une compensation monétaire de 10% de la valeur du site; ou
3. Céder à l'arrondissement une partie du terrain et une compensation monétaire dont le total égal à 10% de la valeur du site.

De plus, l'article 8 stipule que lorsqu'une opération cadastrale a déjà été réalisée pour le site visé, une exemption est accordée proportionnellement au montant versé au moment de la cession.

La valeur du site est la valeur au rôle d'évaluation, puisque le terrain constitue une unité distincte.

La demande de permis de construction 3001301693 représente un projet de redéveloppement tel que décrit au règlement puisque la demande de permis de construction vise l'agrandissement d'un bâtiment, où l'usage du groupe "mixte" est autorisé et a pour effet d'augmenter le nombre de logements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0342 - 5 juin 2017 (PIIA démolition partielle et agrandissement du 1730 à 1768, avenue Dollard)

DESCRIPTION

Accepter une compensation monétaire pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement, au montant de 84 240 \$ pour la demande de permis (3001301693) visant la construction d'un bâtiment de type «mixte» sur le lot numéro 1 724 868 (avenue Dollard).

JUSTIFICATION

La cession est exigée en compensation monétaire puisque le projet concerne la totalité du lot.

Le calcul doit représenter 10% de la valeur au rôle d'évaluation, soit: 842 400 \$ à un taux de 10% = 84 240 \$.

Aucune exemption n'est applicable.

Ce montant sera imputé au compte budgétaire:

2412.0010000.301741.41000.74420.013529.0000.000000.000000.000000.00000

(Beluga 01.233.90.015).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité au règlement numéro 10-018.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel LABERGE
C/d amel.urb.& qmv <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-23

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1187151018

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déplacer une zone de stationnement interdit entre le 7701 et le 7703 de la rue Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle.

Que la zone de stationnement interdit en tout temps entre les entrées charretières situées entre le 7701 et le 7703 de la rue Leclerc soit déplacée de quelques mètres vers le coin de la rue afin de permettre le stationnement entre les deux entrées charretières. Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque ladite signalisation aura été installée.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-18 17:32

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187151018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déplacer une zone de stationnement interdit entre le 7701 et le 7703 de la rue Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

La ville interdit le stationnement en tout temps entre deux entrées charretières situées entre le 7701 et le 7703 de la rue Leclerc dans l'arrondissement de LaSalle, enlevant un espace de stationnement de façon inutile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Tel que discuté au comité de circulation du 7 février 2018, il est justifié de déplacer de quelques mètres en direction du coin de rue, la zone d'interdiction de stationnement en tout temps afin de permettre le stationnement entre les deux entrées charretières situées entre le 7701 et le 7703 de la rue Leclerc. Le déplacement de la signalisation n'aura aucun impact sur les opérations de nettoyage ou de déneigement.

Afin d'augmenter l'offre d'espace de stationnement sur la rue Leclerc et de favoriser le bon voisinage, le comité de circulation recommande de déplacer l'interdiction de stationnement de quelques mètres en direction du coin de rue afin de permettre le stationnement entre les deux entrées charretières ci-haut mentionnées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel nécessaire est déjà en inventaire, l'arrondissement fournira la main d'oeuvre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-18

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

**Dossier # : 1186152004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Recommander au Comité exécutif de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) afin d'y ajouter les zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de l'arrondissement de LaSalle.

Considérant :

- Que l'arrondissement veut favoriser l'utilisation de véhicules libre-service;
- Que le service d'autopartage permet de réduire le nombre de véhicules automobiles présents dans l'arrondissement en permettant à plusieurs personnes d'utiliser un seul et même véhicule;
- Que les besoins en matière d'autopartage ont substantiellement augmenté dans les dernières années;
- Que ce service d'autopartage vient supporter le plan de déplacement de l'arrondissement réalisé en 2017;
- Qu'encourager ce mode de transport permet de contribuer à la réduction des GES;
- Que la compétence à cet effet relève maintenant du Conseil de la Ville, qui permet au Comité exécutif, par ordonnance, de modifier l'Annexe A.

Que l'arrondissement de LaSalle demande au Comité exécutif que soit modifiée l'Annexe A du Règlement 16-054 afin d'étendre la zone permettant le stationnement sur rue aux détenteurs de la vignette universelle 403 aux zones de stationnement sur rue réservé aux résidents de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-26 11:24**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186152004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Projet :	-
Objet :	Recommander au Comité exécutif de modifier l'annexe A du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) afin d'y ajouter les zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) de l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire autoriser les organismes d'autopartage en libre-service détenteurs de la vignette numéro 403 dite "universelle" à se garer dans toutes les zones de stationnement sur rue réservé aux résidents (SRRR) du territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Le 17 mai 2016, le Conseil municipal s'est déclaré compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative aux espaces de stationnement sur rue situés sur le réseau de la voirie locale pour les véhicules en libre-service ainsi que pour la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules, sauf en ce qui concerne les espaces qui leur sont spécifiquement réservés (résolution CM16 0614). En conséquence, a été adopté, le 22 août 2016, le *Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054)*, applicable sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Considérant la compétence de la Ville-centre à ce sujet, l'arrondissement doit demander au Comité exécutif que soit modifiée l'Annexe A afin d'ajouter les zones SRRR de l'arrondissement de LaSalle au règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0990 - Adoption - Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service
CM16 0614 - Déclarer le Conseil de la Ville compétent, pour une période de 2 ans, quant à l'adoption de la réglementation relative au stationnement sur le réseau de voirie locale des véhicules en libre-service n'ayant pas de stationnement spécifiquement réservé sur rue et à la délivrance des permis pour le stationnement de ces véhicules ainsi qu'à certaines activités d'entretien (pose, enlèvement, entretien, remplacement) liées aux bornes de recharge, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

DESCRIPTION

Recommander au Comité exécutif de modifier l'Annexe A du *Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service* (16-054) afin de permettre le stationnement sur rue des utilisateurs de véhicule d'autopartage en libre-service détenteurs d'une vignette universelle dans les zones SRRR de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Considérant :

- Que l'arrondissement veut favoriser l'utilisation de véhicules libre-service;
- Que le service d'autopartage permet de réduire le nombre de véhicules automobiles présents dans l'arrondissement en permettant à plusieurs personnes d'utiliser un seul et même véhicule;
- Que les besoins en matière d'autopartage ont substantiellement augmenté dans les dernières années;
- Que ce service d'autopartage vient supporter le plan de déplacement de l'arrondissement réalisé en 2017;
- Qu'encourager ce mode de transport permet de contribuer à la réduction des GES;
- Que la compétence à cet effet relève maintenant du Conseil de la Ville, qui permet au Comité exécutif, par ordonnance, de modifier l'Annexe A.

L'arrondissement de LaSalle demande au Comité exécutif que soit modifiée l'Annexe A du Règlement 16-054 afin d'étendre la zone permettant le stationnement sur rue aux détenteurs de la vignette universelle 403 aux zones SRRR de l'arrondissement de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai 2018 : recommandation transmise au Comité exécutif.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle
Normand TROTTIER, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 16 avril 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-04-13

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics



Dossier # : 1186456005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2018-04-26 11:00

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186456005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

CONTENU

CONTEXTE

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines, de la Direction des relations avec les citoyens, greffe et services administratifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle ALLARD
c/d ressources humaines (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2018-04-25